

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N° 44 1^{er} MAI 86

G.E.P.O.P.

Groupement Environnement Protection Ornithologie en Picardie
Musée de la Faune - Rue de l'Industrie - 80000 AMIENS

SOMMAIRE

EDITORIAL	P. 3
LEGISLATION	P. 4
FAUNE : PROTEGEONS LES CHAUVES-SOURIS.....	P. 5
SONDAGE D'OPINION A L'INITIATIVE DE BRIGITTE BARDOT	P. 5/6
ANNULATION DU CONGRES EUROPEEN CONTRE LA CHASSE	P. 6
EN BREF : IL FAUT LIRE "MONTAGNE ET ENVIRONNEMENT".....	P. 7
CONFERENCE DEPARTEMENTALE ENVIRONNEMENT 1986	P. 7
POLLUTION : LES ANCIENS DEPOTS DE DECHETS INDUSTRIELS P. 8	
PROBLEME JURIDIQUE INTERESSANT: LA POLLUTION DES MDPA	P. 8/9
PETITES ANNONCES	P. 9
POUR QUE LE HERISSON VIVE, ABONNEZ-VOUS !.....	P. 10

PROMOTION "SPECIAL A.G"

ASSOCIATIONS, PROFITEZ DES PROMOTIONS QUI SERONT FAITES SUR DIFFERENTS PRODUITS SUR LE STAND DE LA FFSPN.

- Affiches "levez le pied"
 - * à partir de 10 ex. 7 F
- Affiches "Eléphant"
 - * à partir de 10 ex. 7 F
- Affiches "pour que vive le lynx"
 - * l'unité : 25 F au lieu de 35 F
 - * à partir de 50 ex. 20 F
 - * à partir de 500 ex. 15 F
 - * à partir de 1000 ex. 10 F
- Autocollants " le lynx"
 - * à partir de 10 ex. 3,50 F
 - * à partir de 50 ex; 3 F
- Autocollants "ne m'écrasez pas"
 - * à partir de 10 ex. 3F
 - * à partir de 50 ex. 2,50 F

Les affiches et autocollants peuvent également faire l'objet d'une commande au service Promotion de la FFSPN à Paris.

Raviers : l'unité 20 F au lieu de 30 F

T. shirts :

motif tourterelle : taille adulte : 35 F au lieu de 45 F.

Directeur de la Publication : M. Y. BENASSI
Responsables de la Publication: J. Pierre RAFFIN et J. Patrick LE DUC
Secrétaire de rédaction : Tania CANOVAS
Secrétariat : Jeanine LOISEAUX
Maquette : Louis de TORHOUT

EDITORIAL

- MON PREMIER EST UN SITE QUI PAR SON AMPLEUR ET SA BEAUTÉ SERT COMME ARGUMENT PUBLICITAIRE POUR PROMOUVOIR LE TOURISME EN LOZÈRE, IL FIGURE EN PAGE DE COUVERTURE DU DÉPLIANT ÉDITÉ PAR L'OFFICE DE TOURISME DE LA LOZÈRE POUR DÉVELOPPER UNE BONNE IMAGE DE MARQUE DE CE DÉPARTEMENT ET Y PROMOUVOIR UN TOURISME DE QUALITÉ.

- MON SECOND EST UN SITE OÙ AGRICULTURE ET TOURISME, PAR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, ONT RÉUSSI À STOPPER L'EXODE RURAL.

- MON TROISIÈME EST UN SITE COMPRIS DANS UNE "RÉSERVE INTERNATIONALE DE BIOSPHERE" CRÉÉE IL Y A DEUX ANS PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET L'UNESCO, INAUGURÉE EN GRANDE POMPE EN 1985 (IL N'Y A ACTUELLEMENT QUE 3 RÉSERVES DE BIOSPHERE EN FRANCE, CELLE DES CÉVENNES CORRESPOND DE PLUS AUX CRITÈRES DÉFINIS PAR LE PROGRAMME MAB DE L'UNESCO).

- MON QUATRIÈME EST UN SITE CONTIGU À LA ZONE CENTRALE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES, SIS EN ZONE PÉRIPHÉRIQUE, IL DOIT DONC, SELON LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX (ART. 3) ÊTRE LE SIÈGE D'UN ENSEMBLE DE RÉALISATIONS ET D'AMÉLIORATIONS D'ORDRE SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL MENÉ "TOUT EN RENDANT PLUS EFFICACE LA PROTECTION DE LA NATURE DANS LE PARC",

- MON CINQUIÈME EST UN SITE SITUÉ EN AMONT D'UNE RIVIÈRE, LE TARN, QUI VIENT DE BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT DE RIVIÈRE DE 20 MILLIONS DE FRANCS POUR LA RESTAURATION ET LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE SES EAUX.

- MON SIXIÈME EST UN SITE DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES ONT DEMANDÉ LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ.

- MON SEPTIÈME EST UN SITE DONT LES HABITANTS DE LA RÉGION ET LEURS ÉLUS ONT REFUSÉ MASSIVEMENT L'A. MÉNAGEMENT (3000 PERSONNES HOSTILES, 4 FAVORABLES LORS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE).

MON TOUT EST LE SITE DES BONDONS OÙ M. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE LA LOZÈRE VIENT D'AUTORISER L'OUVERTURE D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE D'UNE EMPRISE DE 20 HECTARES, FAISANT FI TANT DE L'AVIS DE LA POPULATION LOCALE ET DE SES ÉLUS QUE DU CARACTÈRE PRESTIGIEUX NATIONAL ET INTERNATIONAL DU SITE.

BIEN SÛR, UN COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE PEUT SE TROMPER, NUL N'EST INFAILLIBLE, MAIS ENFIN, L'ON PEUT SE DEMANDER SI MESSIEURS, MESDAMES LES COMMISSAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ONT REÇU AU COURS DE LEURS ÉTUDES LA FORMATION NÉCESSAIRE LEUR PERMETTANT DE PRENDRE EN COMPTE DANS LEURS DÉCISIONS LES DONNÉES DUPATRIMOINE NATUREL DE NOTRE PAYS, VOIRE LE SIMPLE BON SENS.

NOUS ALLONS VOIR AVEC INTÉRÊT COMMENT LA NOUVELLE ÉQUIPE GOUVERNEMENTALE VA GÉRER CETTE DÉCISION PRISE AVANT SON ARRIVÉE AU POUVOIR.

POUR CE QUI NOUS CONCERNE, IL VA DE SOI QUE NOUS SOUTIENDRONS L'ACTION DE L'ASSOCIATION LOZÉRIENNE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (A.L.E.P.E.) QUI LUTTE CONTRE CETTE DÉCISION ABERRANTE, NOUS SOUHAITONS QUE NOMBREUX SOIENT CEUX QUI LUI APPORTERONT LEUR CONCOURS.

JEAN PIERRE RAFFIN
PRÉSIDENT

A.L.E.P.E- MAIRIE DE FLORAC - 48400 FLORAC (TÉL. 66.45.03.32 ET 66.45.20.89)

LEGISLATION

ENVIRONNEMENT

Décret n° 86-702 du 9 avril 1986 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres ;

Vu le décret n° 75-713 du 4 août 1975 modifié instituant un comité interministériel de la sécurité nucléaire ;

Vu le décret n° 76-1085 du 29 novembre 1976 relatif aux attributions du ministre de la qualité de la vie ;

Vu le décret n° 79-460 du 11 juin 1979 portant transfert d'attribution du ministre des transports au ministre de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le décret n° 85-1384 du 23 décembre 1985 portant organisation de l'administration centrale de l'environnement ;

Vu le décret du 20 mars 1986 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 20 mars 1986 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86-702 du 9 avril 1986 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

Décète :

Art. 1^{er}. - M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, est, par délégation du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des affaires relatives :

- à la qualité de la vie, à la protection des sites naturels et des paysages, à la chasse en particulier sur le domaine public fluvial affecté à la navigation, et à la pêche en eau douce, à la protection des eaux superficielles et souterraines et des eaux marines, à la prévention des inondations et, en ce qui concerne la police et la gestion des eaux, aux attributions définies par les décrets du 29 novembre 1976 et du 11 juin 1979 susvisés ;

- à la prévention, à la réduction et à la suppression des pollutions, nuisances et risques de toute nature qu'ils résultent de particuliers ou qu'ils proviennent des équipements collectifs, des grands aménagements ainsi que d'activités agricoles, commerciales ou industrielles ;

- à la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique ; il a pour mission d'apprécier ces risques, de définir, en liaison avec les ministres compétents, les moyens de les prévenir et de proposer les mesures propres à en atténuer les effets.

Art. 2. - Pour l'exercice de ses attributions, le ministre délégué :

1^o Dispose de l'administration centrale de l'environnement et dispose en outre, en tant que de besoin, de la direction des forêts et du conseil général du génie rural, des eaux et des forêts, du conseil général des mines ainsi que des services départementaux et régionaux du ministre de l'agriculture et du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

2^o Dispose des services à compétence générale de l'administration du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, que sont le conseil

général des ponts et chaussées, l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement, la direction du personnel, la direction de l'administration générale, la direction des affaires économiques et internationales et la délégation à la recherche et à l'innovation ; il dispose, en outre, en tant que de besoin, de la direction de l'architecture et de l'urbanisme.

Le ministre délégué dispose, pour l'exercice de ses attributions en matière de prévention des risques majeurs, de la délégation aux risques majeurs. Il fait appel, en tant que de besoin, au service compétent de la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur et au service compétent de la direction de la qualité et de la sécurité industrielles au ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

Le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, siège, par délégation du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, au comité interministériel de la sécurité nucléaire.

Art. 3. - Le ministre délégué assure la tutelle des organismes et établissements publics qui exercent leurs activités dans le domaine de l'environnement. Il assure la tutelle du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Art. 4. - Dans le domaine de ses attributions, le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, reçoit délégation du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports pour signer en son nom tout acte, arrêté et décision. Il contresigne conjointement avec le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports les décrets concernant ces mêmes attributions.

Il est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié susvisé.

Art. 5. - Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme et le ministre de l'agriculture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1986.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JACQUES CHIRAC

Le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement,
du logement, de l'aménagement du territoire
et des transports, chargé de l'environnement,
ALAIN CARIGNON

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES PASQUA

Le ministre de l'équipement, du logement,
de l'aménagement du territoire et des transports,
PIERRE MÉHAIGNERIE

Le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme,
ALAIN MADELIN

Le ministre de l'agriculture,
FRANÇOIS GUILLAUME

SOURCE : J.O DU 10 AVRIL 1986

FAUNE



PROTEGEONS LES CHAUVES-SOURIS

CAMPAGNE NATIONALE

A l'initiative de la FRAPNA Isère, la FFSPN et ses associations adhérentes ont lancé une grande campagne de sensibilisation du public sur les chauves-souris et leur protection.

30 espèces de chauves-souris vivent en France, soit presque le tiers de notre peuplement en mammifères sauvages. Les chauves-souris sont toutes protégées par la loi : il est interdit, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers de francs, de les capturer, les acheter, les détruire, les transporter. Cependant, malgré cette protection légale totale dont elles sont l'objet, plusieurs espèces de chauves-souris régressent ou sont en voie de disparition. Menacées par les pesticides, la destruction des habitats, l'ignorance, il est grand temps de mener un puissant effort de protection pour conserver ce patrimoine, ces mammifères dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Cette grande campagne nationale de protection des chauves-souris vise à obtenir la réhabilitation de ces mammifères protégés et menacés.

Dans ce but, l'aide et le soutien du plus grand nombre est indispensable. A cet effet, un numéro de téléphone intitulé "SVP chauves-souris" a été mis en place :

SVP chauves-souris (16) 76.42.64.08

Pour tous renseignements complémentaires ainsi que pour se procurer le matériel nécessaire à la participation effective à cette campagne, s'adresser à :

J. François NOBLET
FRAPNA Isère
4, rue Hector Berlioz
38000 GRENOBLE

Et un grand rendez-vous médiatique : le 4 mai 17 h 35 "les animaux du Monde" sur TF 1 : présentation de la campagne, lancement du concours chauves-souris GEO TF 1, participation de M. CARIGNON, Ministre de l'Environnement.

CHASSE

SONDAGE D'OPINION

RASSEMBLEMENT DES OPPOSANTS A LA CHASSE
BRIGITTE BARDOT

NOUS PUBLIONS UN SONDAGE EFFECTUE A L'INITIATIVE DE BRIGITTE BARDOT ET DU ROC PAR PUBLIMETRIE, REALISE DU 18 FEVRIER AU 1er MARS 1986 PAR LA METHODE DES QUOTAS, SUR UN ECHANTILLON REPRESENTATIF DE 1068 PERSONNES.

. Compte tenu que, dans certains départements la loi Verdeille permet aux chasseurs de venir opérer dans les propriétés ne leur appartenant pas si celles-ci n'atteignent pas une certaine surface,

. Compte tenu que les 95% des Français non chasseurs ne sont plus en sécurité lorsque la chasse est ouverte,

. Compte tenu que les chasseurs massacrent chats et chiens à l'intérieur ou à proximité des propriétés,

. Compte tenu que les chasseurs tuent des animaux sauvages par plaisir et non par nécessité,

Le ROC et Brigitte BARDOT ont fait réaliser un sondage national, sondage dont voici les résultats :

Q1: selon vous, doit-on, si on le désire, pouvoir interdire la chasse sur sa propriété quelle qu'en soit la superficie, oui ou non ?

R: oui 80 %
non 12 %
autres réponses : 1%
ne sait pas : 6%

Q2 : Les Pouvoirs publics doivent-ils garantir aux 96 % de Français non chasseurs le droit de profiter sans danger de la nature, oui ou non à votre avis ?

R : Oui 89 %
Non 59 %
Autres réponses : 1%
. ne sait pas : 4 %

Q3 : Trouvez-vous normal que les chasseurs tuent des animaux domestiques, chiens et chats à l'intérieur d'une propriété privée ou à proximité, oui ou non ?

Oui 2%
Non 95 %
autres réponses 1%
ne sait pas 2%

suite

Q4: Approuvez-vous le fait de chasser, donc de tuer, des animaux uniquement par plaisir, oui ou non ?

Oui 18 %
Non 74 %
Autres réponses 3 %
ne sait pas 5%

Contacts téléphoniques pour détails relatifs au sondage : 23.62.31.37



ANNULATION DU CONGRES EUROPEEN CONTRE LA CHASSE

Le 1er Congrès Européen sur la lutte contre la chasse, qui devait avoir lieu à VICO LAKE (Italie Centrale) du 30 mai au 2 juin 86, et dont nous présentions le programme dans la Lettre du Hérisson n° 41 du 15 mars 86 est annulé en raison du manque de participation.

EN BREF



IL FAUT LIRE

"MONTAGNE ET ENVIRONNEMENT
CONTRIBUTION A UN ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN
MONTAGNE FRANÇAISE"

de Vincent DERKENNE

En une bonne soixantaine de pages, V. DERKENNE que connaissent bien ceux qui fréquentent le Ministère de l'Environnement et plus particulièrement le Service de la Recherche, présente ce qu'est la montagne "naturelle", les différentes utilisations qui en ont été faites, le sont aujourd'hui, leurs effets positifs et négatifs, puis les dispositions permettant d'assurer pour demain (on l'espère) la pérennité d'un patrimoine vivant qui n'a guère d'égal.

L'on pourra, bien sûr, reprocher à l'auteur des "tendances" alpines qu'il ne cherche pas à cacher. Mais ce qui s'est passé, se passe dans l'arc alpin n'est, hélas, que trop transposable à d'autres massifs.

C'était une gageure que de vouloir décrire, analyser en un ouvrage de dimension aussi modeste ce qu'est la montagne, une montagne vivante qui évolue au gré des us et abus de notre espèce. C'est un pari réussi.

Ce document est disponible gratuitement sur simple demande écrite au Service de documentation de l'Atelier central de l'Environnement - Délégation à la Qualité de la Vie.
Ministère de l'Environnement

14, bd du Gal Leclerc
92524 NEUILLY/SEINE Cédex

suite

**CONFERENCE DEPARTEMENTALE
ENVIRONNEMENT 1986**

La F.A.C.E.T., Organisme de Formation Professionnelle pour la "Petite Camargue", a réalisé un stage du 3 au 7 février 1986 pour la région Languedoc - Roussillon sur la connaissance de celle-ci, ses ressources et ses traditions. Les différents thèmes traités sont les suivants:

- l'économie agricole
- la riziculture
- la géologie; hydrologie
- l'ornithologie
- le littoral
- les fêtes camarguaises
- les lois de protection de la nature de 1930 à nos jours
- l'archéologie d'Aigues Mortes

Ces thèmes ont été exposés avec des visites sur le terrain, des contacts avec les gens du pays ont été établis.

La F.A.C.E.T. a programmé pour 1986 des journées d'échanges culturels, des journées d'animation sur le terrain avec les villes de Montpellier, Nîmes et Marseille. Pour 1987, est d'ores et déjà défini dans le programme de la Formation Professionnelle Continue, le renouveau du tourisme rural dans le cadre de la polyactivité rurale.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à:

Fédération des Associations Camarguaises
Environnement et traditions
4bis, rue Sadi Carnot
30220 AIGUES MORTES.



POLLUTION



LES ANCIENS DEPOTS DE DECHETS INDUSTRIELS

LE CAS DE NÉRY SAINTINES DANS L'OISE

Le Ministère de l'Environnement communique :

Le dépôt de produits chimiques, effectué au début des années 70 par la société RODANET dans une carrière située dans l'Oise sur le territoire des communes de Saintines et de Néry, a soulevé un certain nombre de réactions, dont divers médias se sont fait récemment l'écho.

Ce dépôt a fait l'objet, depuis plusieurs années, d'actions de l'administration tendant à obtenir des responsables du dépôt d'abord la surveillance du site et ensuite sa réhabilitation. A ce titre, le dépôt a été clôturé et des analyses des eaux ont été réalisées. Elles ne font pas ressortir de pollution grave autour du site.

Ce dépôt figure parmi les 106 points noirs répertoriés par le Ministère de l'Environnement.

Le cas de 95 de ces points noirs peut être considéré comme réglé, même si certains d'entre eux sont encore sous surveillance.

Pour les autres points noirs, pour lesquels l'action administrative n'a pu encore aboutir, comme à Néry-Saintines, Alain Carignon, Ministre de l'Environnement, a décidé l'envoi d'une mission de l'Inspection Générale de l'Environnement pour dégager des solutions permettant leur traitement dans les meilleurs délais. Le cas de Néry-Saintines sera traité en priorité.

Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement a demandé aux Directions Régionales de l'Industrie et de la Recherche et à l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) de procéder à de nouvelles investigations pour compléter, le cas échéant, l'inventaire actuel.

N.B. La situation des anciens dépôts de déchets industriels fait l'objet d'une publication périodique disponible à la Direction de la prévention des Pollutions (DDP) Ministère de l'Environnement (poste 26.47)

UN PROBLEME INTERESSANT POUR LES JURISTES ET LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

Schoenensteinbach, hameau du bassin potassique dépendant de la commune de Wittenheim, subit depuis quelques mois une pollution atmosphérique particulière : la pollution saline des MDPA (Mines de Potasse d'Alsace). Le hameau est situé à proximité d'un puits de mine qui servait depuis son forage à la descente de matériel au fond ainsi qu'à l'entrée de l'air servant à ventiler les galeries. Or, en avril 1985, suite à des pressions syndicales, les MDPA ont inversé le système de ventilation, ce qui eut deux conséquences antinomiques :

- une amélioration des conditions de travail des mineurs : diminution de la température et de l'empoussiérement sur les chantiers du fond,
- une pollution du hameau : la totalité de l'air empoussiéré du fond qui auparavant sortait par plusieurs puits sort maintenant par le puits de Schoenensteinbach.

Cette modification a été faite sans qu'en soient informés ni les habitants du hameau, ni la commune, l'affaire ayant éclaté au grand jour suite au constat par les habitants de diverses nuisances : odeur désagréable, poussières, dégâts sur la végétation, puis dans un second temps formations, sur les transformateurs EDF, d'arcs électriques, dus aux dépôts de sel provoquant à plusieurs reprises des court-circuits qui ont endommagé les installations d'une ferme du hameau et entraîné des coupures de courant.

Une association de quartier s'est créée regroupant l'ensemble des riverains (environ 150) qui suite au refus de dialogue des MDPA a manifesté en bloquant la route traversant le hameau afin de faire connaître son problème.

A l'heure actuelle, la situation n'a guère évolué

- suite à des demandes municipales une analyse des rejets a été effectuée par les MDPA qui donne uniquement un niveau quantitatif des poussières rejetées (sans préciser la teneur de celles-ci ni le débit d'évacuation habituellement utilisé).

Depuis mars 1986, les MDPA procèderaient, de leur propre initiative, à l'arrosage des poussières, ce qui réduirait les rejets de moitié.

- un représentant des habitants du hameau a été entendu par le préfet qui nommera un ingénieur agronome chargé d'enquêter sur les nuisances à la végétation.

Cette affaire présente plusieurs particularités intéressantes :

- spécificité de la pollution : pollution atmosphérique proche (abords immédiats du puits), faiblement toxique pour l'homme mais créant de nombreuses nuisances pour la vie quotidienne : oxydation des métaux, brûlures des végétaux, accidents électriques, poussière abondante, odeur saline désagréable, etc.
- spécificité des parties en présence : le hameau est isolé en zone minière ; du fait de sa situation géographique ses habitants sont les seules victimes, du fait de sa population qui ne compte aucun mineur, l'intérêt des habitants paraît contraire à celui des mineurs. Les MDPA s'appuient sur le soutien syndical pour refuser toute transformation et n'ont eu aucun contact avec les riverains. L'opinion publique locale soutient peu les riverains du fait du grand nombre de mineurs et des blocages de route mal compris.

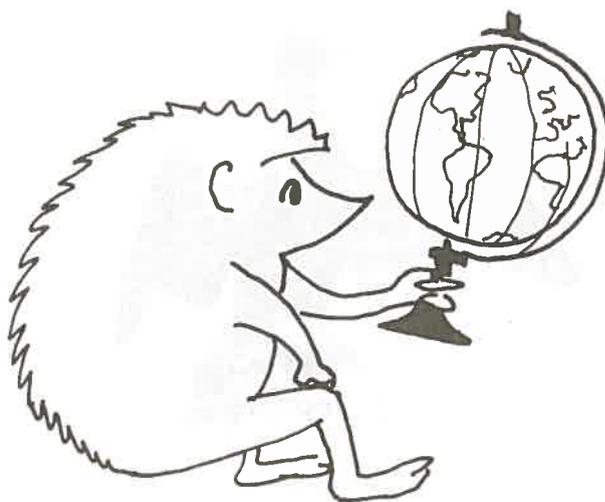
Problèmes juridiques :

- MDPA contestent l'origine du préjudice subi par les habitants : les dommages seraient dus à la route,
- aucune autorisation ne paraît avoir été donnée pour l'exploitation du puits en refoulement.

Problèmes de stratégie d'action :

- isolement de l'association de défense
- actions maladroitement
- aucune véritable expertise n'a été faite.

Daniel DASKE.



Petites Annonces

GRACE A LA FRAPNA ISERE DES PHOQUES EN DAUPHINE

Il ne manquait plus que cela, la FRAPNA Isère se propose d'accueillir en Dauphiné 15 phoques gris (pardon, 15 adhérents de la SEPNB, c'est la même chose) avec leur famille pour 15 jours, 3 semaines. A charge de revanche. Ce qui veut dire que l'an prochain, nous devrions voir des Chamois s'ébattre à Molène ou Ouessant...

Où allons-nous, si les associations de la Fédé se mettent à pratiquer le libre-échange! La sacro-sainte autonomie va s'estomper. Les Bretons vont demander à siéger au Comité de massif de l'Oisans et les Dauphinois à celui des Monts d'Arrée.

Aux dernières informations, ce projet d'échange aurait été élaboré lors de l'AG 85 à GRENOBLE. Qu'il soit couronné de succès et que d'autres suivent. LIMOGES et la prochaine AG seront l'occasion, espérons-le, d'un développement de ce type d'échange. Toutes les associations y ont avantage.

33 - URGENT - RECHERCHE OBJECTEUR POUR 2 ANS

La SEPANSO recrute à partir de mai 1986 et pour une durée de 2 ans un objecteur motivé par la protection de la nature, ayant le sens des responsabilités, travail de secrétariat (dactylo), coordination et suivi de dossiers.

Lieu de travail : BORDEAUX

S'adresser à :

SEPANSO
Avenue des Facultés
Université de Bordeaux I
33405 TALENCE Cédex

Tél. 56.80.68.00 poste 368



LA LETTRE DU HERRISSON

SPECIAL ASSOCIATION

**diffusion
interne**

SOMMAIRE

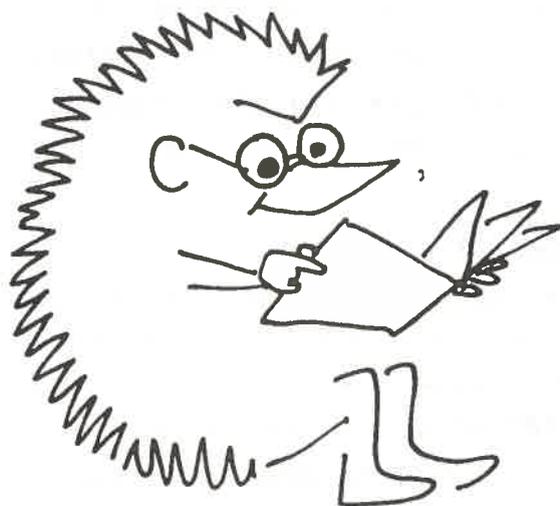
LE LIVRE VERT DES ASSOCIATIONS.....	P. 2
HUMEURS : DE BERIOT A VADROT N'Y A-T-IL QU'UNE BARBE D'ECART	P. 3
STRUCTURES DE LA FFSPN ET MODALITES D'ADHESION.....	P. 4
MINISTERE : LES CONSEILLERS TECHNIQUES.....	P. 4
LETTRE A M. CARIGNON, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT..	P. 5
CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE.....	P. 6/8
S'ABONNER A LA LETTRE DU HERRISSON	P. 9
 <i>SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE</i>	
PRESENTATION DES CANDIDATURES AU CA DE LA FFSPN	P. 11/25
RAPPORT MORAL	P. 26/33
BILAN FINANCIER	P. 34/36
PLANNING DE L'ASSEMBLEE GENERALE	P. 37
PETITES ANNONCES PRATIQUES	P. 38/40

BIENTOT LE LIVRE VERT DES ASSOCIATIONS

LE LIVRE VERT DOIT ÊTRE ÉDITÉ TRÈS PROCHAINEMENT.

LES RÉPONSES À NOTRE QUESTIONNAIRE DATENT DÉJÀ DE PLUS D'UN AN. DEPUIS, DES MODIFICATIONS SONT PEUT-ÊTRE INTER-NUES AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION. VOUS POUVEZ NOUS LES FAIRE SAVOIR, SOIT EN VOUS ADRESSANT DIRECTEMENT AU STAND FFSPN À L'A.G À LIMOGES, OU EN FAISANT PARVENIR UN COURRIER AU SERVICE PROMOTION AVANT LE 16 MAI PROCHAIN.

MERCI D'AVANCE.



HUMEURS

DE BERIOT A VADROT N'Y A T IL QU'UNE BARBE D'ECART ?

Décidément, les déçus du mouvement associatif font des petits dans le monde du journalisme. Nous avons Louis BERIOT et son Bazar de la Solidarité en 1985 (cf Lettre du Hérisson n° 26 15 juin 85), nous avons aujourd'hui Claude-Marie VADROT et son "faut-il protéger les derniers écolos" (in Les natures du Vert, éditions Autrement 1986 pp. 186-202). Si l'on en croit les réflexions de l'ami VADROT qui rejoint d'ailleurs celles de certains membres de l'entourage de l'ancien Ministre de l'Environnement, nous serions, "vu de l'extérieur", sujets à stabilisation, à tassement. "Première régression (sic) l'adhérent tend à remplacer le militant" (quelle est la seconde régression, l'auteur ne le dit point). "Ils ont manifesté, ils ont défilé, ils ont occupé" etc. Abomination des abominations, ils ne le font plus!

Les nouvelles générations ne semblent pas désireuses de chausser les savates de papa-maman ou de tonton et il n'y a même plus le moindre bout de calicot à se mettre sous la dent. Les bons vieux stéréotypes du militantisme de papa ne font plus recette. L'on ne peut même plus concélébrer les grands messes manifestives d'autant qui fleuriraient bon les célestes senteurs des gaz lacrymogènes (à cet émouvant souvenir, j'ai la larme à l'oeil). Et donc, comme dit l'ami VADROT, "l'écolo prend place, il faut le dire parmi les espèces en voie de disparition". C'est vrai puisqu'on vous le dit...

Il n'y a plus de belles manif? L'on ne trouve plus de CRS poursuivant dans nos belles campagnes les "écolos manifestationnaires" (la chasse c'est naturel...)?

Mon bon Monsieur, je vous l'affirme, l'environnement, la protection de la nature, l'écologie, tout ça n'existe plus puisqu'on vous le dit !

- Bien sûr, lesdits protecteurs organisent de plus en plus de sorties d'initiation à la nature, d'expositions, de débats dans la France profonde

- Bien sûr, lesdits protecteurs de plus en plus, participent, concertent, sont reconnus comme partenaires valables là où ils étaient absents, il y a 10 ans.

- Bien sûr, lesdits protecteurs, de plus en plus, gèrent pour le compte de l'Etat les réserves naturelles, pour leur propre compte les milieux biologiquement riches dont ils se sont assuré la maîtrise foncière (par achat ou par location à longue durée).

- Bien sûr lesdits protecteurs s'investissent de plus en plus dans des travaux d'inventaires de nos richesses floristiques et faunistiques outils indispensables pour assurer la sauvegarde de notre patrimoine naturel sur le long terme.

- Bien sûr, lesdits protecteurs, comme tout un chacun, subissent une crise de croissance (c'est naturel)

- Bien sûr, etc...

Alors, rêvons-nous de croire que ces besognes concrètes, que ces réalités de terrain existent?

Ne seraient-elles que des fantasmes et si elles étaient vraies, les signes d'une décrépitude ir-rémédiable ?

Ne devrions-nous pas humblement courber la tête lorsque les oracles ont parlé ? Eux, ils savent (au vu de quelle analyse, de quels critères, l'on ne sait pas très bien, mais cela n'a pas d'importance, un oracle a toujours raison) (1).

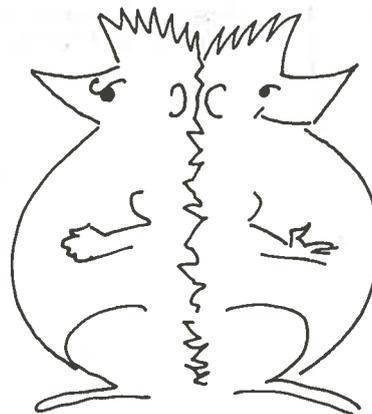
Nos activités ne sont-elles que des fantasmes?
Ne sommes-nous pas des non-êtres ?

Existentielle question, à laquelle il nous faudra bientôt répondre... à l'AG.

Et plus y'aura de non-êtres ensemble, plus on rigolera...

J.P. RAFFIN
1er avril 86

(1) Curieusement, comme le faisait remarquer l'un des participants au déjeuner de presse qui a marqué le lancement des "natures du vert" le journalisme d'enquête, le journalisme des faits est peu répandu en France. Il est largement supplanté par le journalisme d'opinion qui vit de l'air du temps au gré des engouements du moment.



MINISTERE

STRUCTURE DE LA FFSPN ET MODALITES D'ADHESION

1/ Pour des raisons d'efficacité, externe et interne, la FFSPN entend adopter une structure pyramidale régionale ; les départements ou autres entités administratives ne sont ni de son fait, ni de son ressort direct.

2/ Les associations de dimension manifestement minimale peuvent adhérer directement à la Fédération, exemple : la LPO, etc...

3/ Les situations acquises au 11 avril 1986 ne seront pas remises en cause, sauf accord des intéressés, leur résorption est néanmoins souhaitée par la FFSPN dans les meilleurs délais.

4/ L'adhésion à la FFSPN d'une Fédération régionale étant une démarche mûrement réfléchie de part et d'autre, elle implique la reconnaissance par la FFSPN de cette seule structure régionale comme interlocuteur de plein droit.

C'est donc par le seul biais des Fédérations régionales que doivent transiter et s'exprimer les adhésions des associations départementales, locales, etc... La cotisation suit le même chemin.

5/ Toutefois, afin de ne pas bloquer le système et permettre son évolution, la FFSPN acceptera après avis de la Fédération régionale concernée, la collaboration d'associations départementales ou locales. Celles-ci seront alors considérées comme correspondantes, et bénéficieront des seuls droits attachés à ce statut.

Adopté par le Conseil d'Administration
le 11 avril 1986 de la FFSPN.

ATTRIBUTIONS PROVISOIRES DES CONSEILLERS TECHNIQUES

M. BALLU :

- suivi de toutes activités relevant de la DPN
- Sites naturels

M. DELPECH :

- questions internationales et européennes
- relations avec le SGG
- questions budgétaires
- suivi de la MED et de la DQV (hors communication)

M. GUILHAUDIN :

- suivi des activités relevant de la DPP, du SRETIE et de la Délégation aux risques majeurs ainsi que les risques technologiques

Outre son droit d'évocation naturel sur toutes les affaires,

M. DUTARET, chargé de mission auprès du Ministre est particulièrement compétent pour suivre les affaires relatives à la communication, aux relations internationales et européennes et aux rapports avec les entreprises.

M. BOYER, chef de cabinet, outre ses activités classiques, suivra l'ensemble des questions de personnel et, en l'absence de M. DUTARET, les problèmes de communication.

Ces premières indications seront modifiées et précisées lorsque l'équipe du Ministre sera complétée

620602+
DENVIR 620602F
112 1136 *
FFSPN 260921F

A ATTN DE M. CARIGNON, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT.

MONSIEUR LE MINISTRE,

NOUS VENONS D'APPRENDRE QUE CERTAINS PRESIDENTS DE FEDERATION DE CHASSE PERSISTERAIENT A VOULOIR REMETTRE EN CAUSE LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE.

NOUS TENONS A VOUS REAFFIRMER, AVEC LA PLUS GRANDE ENERGIE, NOTRE SOUTIEN AU DECRET CREANT CES CONSEILS.

LES CHASSEURS ONT RECLAME A COR ET A CRI LA DE CONCENTRATION DES DATES D'OUVERTURE DE LA CHASSE. SAUF EN CE QUI CONCERNE LE GIBIER MIGRATEUR QUI DOIT RESTER DE GESTION NATIONALE, NOUS AVONS APPROUVE CE PRINCIPE. LA DEMOCRATIE EXIGE QUE LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES (CHASSEURS, AGRICULTEURS ET FORESTIERS, INTERET GENERAL) PUISSENT S'EXPRIMER SUR LES PROPOSITIONS ENVISAGEES. L'EFFICACITE COMMANDE QU'UN VRAI DEBAT ENTRE LES DIFFERENTS INTERETS PUISSE AVOIR LIEU. LA CREATION DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE PERMET DE REPOUDRE INTELLIGEMMENT A CES DEUX IMPERATIFS.

LE DIALOGUE, SURTOUT QUAND IL N'A QU'UN POUVOIR CONSULTATIF NE PEUT ETRE REFUSE QUE PAR DES PERSONNES SECTAIRES ET A COURTE VUE.

NOUS TENONS, MONSIEUR LE MINISTRE, A REAFFIRMER NOTRE SOUTIEN LE PLUS TOTAL AUX POSITIONS QUE VOUS AVEZ DEJA PRISES SUR CE SUJET.

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE NE COMPRENDRAIENT PAS ET DONC NE POURRONT ADMETTRE UN RETOUR EN ARRIERE.

IL NOUS SEMBLE PLUS EFFICACE D'ECHANGER DES ARGUMENTS SERIEUX ENTRE PERSONNES RESPONSABLES PLUTOT QUE DE DEVOIR RECOURIR A LA POLEMIQUE PUBLIQUE QUI AMENE TOUJOURS A DES EXCES PREJUDICIALES A L'INTERET DE LA FAUNE.

NOUS COMPTONS TOUS SUR VOTRE FERMETE FACE A DES MANOEUVRES OU LES INTERETS DE LA DEMOCRATIE ET DE LA RAISON SONT ABSENTS.

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR LE MINISTRE, L'EXPRESSION DE NOTRE HAUTE CONSIDERATION.

J.P. LE DUC
SECRETAIRE GENERAL

J.P. RAFFIN
PRESIDENT.

*
DENVIR 620602F
FFSPN 260921F

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

MINISTERE-DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE LA PROTECTION
DE LA NATURE

Service de la Chasse et
de la Faune Sauvage
14, boulevard du Général Leclerc
92524 NEUILLY/SEINE CEDEX
Tél. 47.58.12.12

Instruction PN/S2 N° 86/

du 1^{er} AVR. 1986

LE MINISTRE DELEGUE
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

à

MM. les PREFETS,
COMMISSAIRES de la REPUBLIQUE

OBJET : conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage.

Le décret n° 86-330 du 7 mars 1986, publié au journal officiel du 9 mars 1986, institue dans chaque département un conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage, et vous charge de le mettre en place.

La création de ces conseils accompagne le transfert aux commissaires de la République d'un certain nombre de compétences, jusqu'ici dévolues au ministre. Celui-ci consulte, dans la préparation des textes concernant la chasse, le conseil national de la chasse et de la faune sauvage dont les conseils départementaux sont les homologues.

.../...

LAN DE DIFFUSION

sur exécution :

les Commissaires de la République 1 ex
les Directeurs Départementaux de
l'Agriculture et de la Forêt 1 ex

Pour information :

MM. les Directeurs Régionaux à
l'Agriculture et à la Forêt 1 ex
MM. les Délégués Régionaux à
l'Architecture et à l'Environnement 1 ex
C.E.M.A.G.R.E.F. - division chasse 2 ex
O.N.C. 10 ex
O.N.F. 10 ex

Il était indispensable en effet que les chasseurs représentants diverses formes de chasse, les agriculteurs, les forestiers, les protecteurs de la nature et les scientifiques soient appelés à débattre localement de ces questions comme c'était le cas lorsque les décisions étaient prises au niveau national.

Pour préparer la campagne de chasse 1986-1987, vous aurez à réunir le conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage dès le mois de mai prochain. La désignation de ses membres devra donc intervenir dans les plus brefs délais.

1 - DESIGNATION DES MEMBRES

Vous veillerez à ce que les différents secteurs géographiques, les divers types et modes de chasse pratiqués et les différentes formes d'organisation de la chasse existant dans le département soient représentés parmi les sept personnes qualifiées proposées par le Président de la fédération des chasseurs.

Lorsque des organismes scientifiques (universités, CNRS, INRA, CEMAGREF, etc...) auront dans votre département ou à proximité immédiate des sections spécialisées dans la faune sauvage et ses habitats vous pourrez faire appel à la compétence de leurs membres. Dans les autres cas vous désignerez des personnalités qui, par leur formation ou leur activité professionnelle ont une bonne connaissance de ces questions.

Vous demanderez d'autre part à celles des associations agréées au titre de l'article 40 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 qui vous paraissent localement les plus représentatives en matière de protection des mammifères et oiseaux sauvages et de leurs habitats de vous proposer des représentants. Il paraît souhaitable, pour permettre un travail constructif du conseil, de ne retenir ni la fédération des chasseurs, déjà présente à un autre titre, ni les associations qui manifestent une hostilité de principe à la chasse et aux chasseurs.

Pour l'ensemble des désignations je vous demande de choisir de préférence des personnalités résidant dans le département.

Des dispositions particulières seront adoptées pour les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne d'une part, Essonne, Val-d'Oise, Yvelines d'autre part, dans lesquels les chasseurs sont organisés en fédération interdépartementale.

2 - COMPETENCES DU CONSEIL

Elles sont fixées par l'article 2 du décret.

Ces missions sont les mêmes que celles qui sont imparties au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage vis à vis du ministre chargé de la chasse.

Certains textes, notamment le décret portant déconcentration de la fixation des dates d'ouverture et de clôture de la chasse, mentionneront expressément la consultation du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage (C.D.C.F.S.) préalablement à votre décision. Cette formalité sera alors substantielle, son défaut entraînant la nullité de l'acte.

Il importera de rappeler clairement que les C.D.C.F.S. ne se substituent en rien aux commissions légalement constituées par ailleurs comme la commission des dégâts de gibier et du plan de chasse. Cela ne vous interdira pas d'interroger le C.D.C.F.S. sur les problèmes généraux posés par les dégâts de gibier ou la gestion des populations de cervidés.

3 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Les conditions de fonctionnement du conseil sont celles du droit commun telles qu'elles sont précisées par le chapitre III du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, dont un exemplaire était joint à mon instruction PN/S2 n° 86/6 du 13 mars 1986.

En cas d'empêchement, les titulaires devront assurer leur remplacement par leurs suppléants. Il n'est pas prévu de pouvoirs, seules pourront émettre un avis les personnes qui assisteront aux séances.

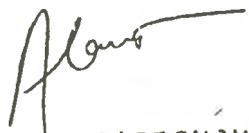
La direction départementale de l'agriculture et de la forêt rédigera un compte-rendu détaillé de chaque séance qui attestera de la tenue et du contenu des débats.

Pour certaines affaires urgentes, vous pourrez être appelés à consulter le conseil (ou une instance restreinte qu'il aura lui-même désigné en son sein à cet effet) selon une procédure accélérée : convocation dans un délai de 48 h, ou consultation téléphonique par exemple. La plus grande souplesse sera de mise dans ces recours au C.D.C.F.S. qui vous aidera à faire face aux situations exceptionnelles comme par exemple les vagues de froid.

* * *

Vous voudrez bien me rendre compte, sous le timbre de la Direction de la Protection de la Nature, service de la chasse et de la faune sauvage, de la désignation des membres du C.D.C.F.S. et de la tenue de la réunion d'installation, et me saisir de toutes difficultés que vous pourrez rencontrer.

L'instruction PN/S2 n° 86/6 du 13 mars 1986 est abrogée.


Alain CARIGNON

S'ABONNER A LA LETTRE DU HERISSON

Edition générale :

qui : tout le monde

combien: 600 F TTC pour un an (22 numéros)

Edition générale + édition spéciale association (diffusion interne)

qui : uniquement les associations ou les responsables d'associations
après accord du président d'une association adhérente.

combien : 300 F TTC pour un an (22 numéros)

Bulletin d'abonnement : Edition générale+ édition spéciale association

NOM

Prénom

Adresse

Ville

Code Postal

Nom de l'association

Fonction dans l'association

Ci-joint 300 F pour un abonnement d'un an

date et signature

Je soussigné (nom et prénom) président de l'association.... (nom et adresse de l'association) , certifie que la personne désignée exerce une responsabilité dans l'association et peut recevoir l'édition spéciale association de la Lettre du Hérisson

Date et signature.

POUR QUE LA LETTRE DU HÉRISSEON VIVE ABONNEZ-VOUS !

Coût : 600,00 F TTC par an (22 numéros)

Bulletin d'abonnement :

NOM

Prénom

Adresse:

Ville

Code postal

désire m'abonner pour un an à la Lettre du Hérisson.

Ci-joint mon règlement de 600,00 F

Date et signature

SPECIAL
ASSEMBLEE
GENERALE

PRESENTATION DES CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA FFSPN

Daniel BEGUIN

Né le 23.10.1951 à Mayot (Aisne)

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon intention de renouveler ma candidature au Conseil d'Administration de la F.F.S.P.N., étant sortant pour cette Assemblée Générale de Limoges.

Depuis trois ans à la F.F.S.P.N., j'ai pleinement conscience de ne pas avoir effectué tout le travail nécessaire qui m'était dévolu étant qu'il est difficile d'assurer sa subsistance professionnelle avec une large disponibilité au sein de la Fédération. Quoiqu'il en soit, il est plus que jamais indispensable de **participer activement et dans la durée** aux travaux de la F.F.S.P.N. qui représente pour nous tous le seul organe politique de négociation avec les élus, les ministères et autres grandes administrations.

Les années qui s'annoncent devant nous paraissent bien hasardeuses pour la F.F.S.P.N. et ses associations membres et il est à craindre qu'une certaine forme de libéralisme sauvage défigure et épuise encore plus ce qui fait l'originalité de notre pays, l'hétérogénéité de ses ressources naturelles. C'est dans cette optique de la conservation de nos ressources naturelles que je me suis engagée plus particulièrement au sein de la F.F.S.P.N. à travers notamment la campagne Milieux Naturels et la participation aux travaux de la loi pêche, des réseaux agriculture et forêts. J'entends continuer cette tâche au sein de la Fédération car elle apparaît largement porteuse d'espoir et susceptible d'apporter à la protection de la Nature une vision plus cohérente et positive qui lui a tant marqué auprès du grand public.

La F.F.S.P.N. doit en outre **développer largement la recherche de ressources propres** pour éviter l'écueil des subventions.

Cela ne peut se faire que par une large symbiose entre la F.F.S.P.N. et ses associations membres ainsi que par le développement accru de la fonction Marketing. L'argent libre d'utilisation et des contingences politiques est certainement l'outil indispensable à la liberté d'expression de la F.F.S.P.N. C'est un des objectifs prioritaire pour la F.F.S.P.N. que je m'efforcerais de promouvoir.

Loriol le 26.03.1986

Monsieur le Président,
F.F.S.P.N. PARIS

OBJET: Candidature
au C.A. FFSPN.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre demande, j'ai l'honneur de proposer ma candidature au poste d'administrateur de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature.

Mon profil .Age : 46 ans

- .Profession : Officier pilote retraité
- .Membre du conseil d'administration du R.O.C.
- .Président en exercice, et fondateur de l'AS.P.A.S. (ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES) affiliée à la F.R.A.P.N.A. DROME. (en cours FFSPN)
- .Victime de manoeuvres d'intimidations, et d'un procès diffamatoire intenté par la fédération des chasseurs de la drôme. Procès gagné en première instance et en appel (jugement du 28.02.86 GRENOBLE).

Mes objectifs

- 1° Lutter contre toutes formes d'exploitation abusive des animaux, et leur venir en aide par des moyens concrets.
- 2° Défendre la démocratie en s'opposant aux excès de la chasse (obtention du droit de non-chasse, respect des règlements nationaux, et accords internationaux)
- 3° Lutter contre toutes les pollutions et dégradations de l'environnement.
- 4° Concrétiser notre rôle pédagogique (auprès des jeunes en particulier).
- 5° Développer de nouvelles ressources financières (publicité sélective en particulier).
- 6° Amener un plus large public à "pratiquer" et à aimer la nature, en insistant sur ses attraits, et en évitant les constats plaintifs, toujours démobilisateurs.

Vous remerciant de bien vouloir présenter ma candidature lors de la prochaine assemblée générale, veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.



La formation universitaire en Ecologie m'a permis de reconnaître la grande valeur des caractères naturels du Languedoc-Roussillon et de l'impérieuse nécessité d'introduire la préservation de ces richesses dans l'équilibre régional, pour elles-mêmes, mais aussi comme future ressource du développement économique.

Dans le but de mieux connaître et faire connaître au public l'élément naturel de l'environnement et de participer plus concrètement à son devenir, j'ai adhéré à la Société de protection de la nature du Languedoc-Roussillon lors de la création de sa Section montpelliéraine, en 1978.

A la suite de Jean Noël LIEFETIER, j'ai assumé la Présidence de cette Section dont l'activité a rapidement dépassé le cadre géographique premier pour s'étendre au soutien de l'activité de la Société dans le département de l'Hérault.

L'analyse des Etudes d'impact et des projets d'aménagements multiples qui constituait une grande partie du travail de l'association, connue pour la qualité des renseignements qu'elle pouvait fournir aux diverses autorités et niveaux de décisions, s'accompagne de multiples activités publiques: réunions régulières à l'usage des intéressés, membres ou sympathisants, expositions, conférences, etc.

En 1982, la S.P.N.L.R. a pu bénéficier d'un poste F.O.N.-J.E.P. sur lequel j'ai été engagé comme animateur et chargé des Etudes. Ce double rôle consiste à aider à la réalisation des manifestations publiques de la structure régionale de la Société ou de ses associations départementales et locales membres, d'une part, à faire les travaux scientifiques nécessaires pour les études confiées à la Société, d'autre part.

Egalement en 1982, pendant le premier semestre, la S.P.N.L.R. a été chargée par la Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement, de la coordination des Etats régionaux de l'Environnement décidés par le Ministre Michel CREPEAU. Cette tâche m'a été donnée, et j'ai pu ainsi, en aidant au déroulement de ces Etats, approfondir ma connaissance du milieu associatif régional (plus de 350 associations contactées), les problèmes posés et les manières de les aborder par chacune.

A la suite de ces Etats régionaux, j'ai préparé activement la création du Comité de liaison des Associations pour l'Environnement dans la Région dont je suis, depuis 1983, le Secrétaire général. Cette activité m'amène à conserver un contact étroit avec les Associations, à assurer leur représentation dans de nombreuses réunions, à faire circuler au maximum l'information, soit entre les Associations et les interlocuteurs divers, soit entre elles. Des réunions trimestrielles d'un Conseil d'Administration de trente membres assurent une activité régulière, en plus de la diffusion de documents, compte-rendus, etc., de l'organisation de stages de formation ou de documentation. Le Comité de liaison a été doté d'un poste F.O.N.-J.E.P. occupé par un animateur dont je suis responsable.

Je participe depuis septembre 1985, aux réunions du Conseil national de la F.F.S.P.N. comme représentant du Languedoc-Roussillon.

M. Marc DESCHAMPS

Docteur ès sciences, professeur, géologue, collaborateur adjoint au B.R.G.M laboratoire de physique du système solaire de l'observatoire de Meudon
Officier des palmes académiques.

Je suis membre du comité scientifique de l'URVN (Union régionale pour la défense de la vie et de la nature en Provence Côte d'Azur). J'ai représenté cet organisme à l'occasion des diverses manifestations de défense de l'environnement au plan national. J'ai participé en 1983 et en 1984 aux travaux des réseaux forêts et agriculture. J'ai été coordinateur du groupe 5 du réseau Agriculture animé par Germaine RICOU. J'ai présenté des articles à ce sujet lors du Congrès national de la Fédération à Mulhouse et à Vichy. Il est regrettable que le Sud Est de la France ne soit pas représenté au sein de la Fédération. Je crois fermement à l'utilité de cette représentation, afin de rendre plus crédibles les nombreuses associations qui sont regroupées au sein de l'URVN. En effet, l'URVN regroupe 250 associations. Elle constitue une force associative de défense de la nature contre le serpent de béton et livre une bataille incessante contre les endigages, les spéculations; le saccage des sites, les pollutions, les nuisances et les marinas. Elle a été à l'origine de la protection de secteurs sensibles comme les BAOU, le Col de Vence, la baie d'Eze, les collines niçoises...

Nos préoccupations essentielles sont :

les nuisances, le reboisement, les mines d'uranium dans l'Estérel et le Mercantour, les incendies, l'élimination des déchets et leur récupération.

Nous luttons contre la prolifération des décharges sauvages et pour une meilleure organisation de la lutte contre les feux de forêt, véritable calamité dans le secteur du Sud-Est.

Je suis très sensibilisé par les problèmes concernant l'aménagement du littoral et des Alpes Maritimes, principalement du littoral de la plaisance et la construction des nouveaux ports avec toutes les conséquences qui en résultent, tout ceci se faisant au détriment des espaces balnéaires. Les diverses associations adhérentes ont oeuvré et réalisé de nombreux dossiers ; il y a lieu de protéger efficacement ce qui reste du littoral pour la création des réserves pour la faune et la flore marines et terrestres. Dans cette région, les problèmes posés par les zones énergétiques sont nombreux ; pétrole (nombreuses raffineries dans le Sud Est) le charbon (centrales thermiques), les mines d'uranium; le thermique (rejets), aluminium (boues rouges); nous voulons dénoncer les gaspillages; en bref, nous sommes intéressés par les études d'impact, la consommation de l'espace, le foncier, il est nécessaire de créer des organismes locaux d'environnement et de mettre en place des procédures de recours. Nous nous battons pour contribuer à l'assainissement du littoral dans les années à venir.

Actuellement 150 des 1042 communes du littoral ne sont pas encore dotées de station d'épuration.

Nous poursuivrons l'oeuvre entreprise par un grand "syndicaliste" de la nature qui était notre ancien président, René RICHARD ("La Côte d'Azur assassinée", Rondil) et par un pionnier français de l'écologie, Marcel PAULVE, dont le film "Rivières de Provence" a éveillé la conscience du public.

Christian GARNIER

Administrateur sortant, chargé de mission auprès du Bureau

Malgré un engagement juvénile, et la prise de responsabilités associatives dès 1961 (à la SNPN d'abord, puis dans l'Homme et son Environnement- CIS), a effectué à l'Ecole d'Architecture Paris- La Villette et à l'Ecole Centrale (enseignant associé). Chercheur et praticien indépendant. Au Bureau de la FFSPN depuis sa création jusqu'en 1985. Co-auteur (avec J. Ph. BARDE) de "l'Environnement sans frontières", et auteur de "l'Environnement démystifié.- le dossier français". Quarante trois ans. Membre du Conseil national de l'information statistique , et du Comité scientifique "Eau dans la ville" (plan urbain).

Domaines d'intérêt (et publications):

- politiques d'environnement, institutions, démocratie locale
- aménagement régional, rural et urbain ; études d'impact ; conservation des patrimoines,
- pollutions et nuisances, cycle de l'eau
- paysage (rural et urbain); écologie urbaine
- innovations ; méthodologies ; outils de gestion de l'environnement.

Motivations:

Démissionnaire du Bureau en 1985, après plus de seize ans de mandat, pour en favoriser le renouvellement et tenir compte d'une moindre disponibilité, souhaite se rendre encore utile au C.A, en épaulant notamment le Bureau sur plusieurs dossiers importants (décentralisation, réorganisation administrative, études d'impact et d'environnement, participation, etc.) et en participant à diverses réunions de travail.

Espère aussi contribuer à développer des actions sur la nature en ville, volet important de la sensibilisation des populations urbaines à nos préoccupations.

Guy JOURDAN

Administrateur sortant (élu en 1983), retraité (66 ans) donc disponible, j'ai l'honneur de présenter ma candidature au renouvellement de mon mandat.

Parmi les activités que j'ai menées depuis mon élection, je suis surtout fier d'avoir fait renaître le Conseil national en sommeil depuis plusieurs années et d'en avoir organisé le fonctionnement. Je continue d'assumer mon rôle de coordinateur avec l'aide de tous les Délégués régionaux, ceux des Associations nationales affiliées et les Membres du CA que je remercie chaleureusement. Ainsi le Conseil National continue régulièrement de fonctionner à la satisfaction générale.

J'ai aussi participé en son temps au réseau "Agriculture et Nature", thème du Congrès de Vichy, d'une part au sein du Groupe V "Evolution de l'élevage biologique" et "Petits élevages familiaux" sous la direction de Germaine RICOU, d'autre part, au sein du Groupe VI "Recherche et conservation des races et espèces en voie de disparition" sous la direction de Pierre GUY. Ce dernier m'a fait l'honneur de me confier la rédaction du chapitre consacré à la Conservation des races d'animaux domestiques dans le rapport final.

Entre temps, j'ai collaboré avec Pierre DELACROIX et J.-N. LHERITIER à la détermination des critères d'admission des Associations à la FFSPN.

En ce moment, je suis membre du réseau "Eau et pêche" de Ch. TOUZAN et à ce titre je poursuis de multiples démarches auprès des Associations concernées par les problèmes nés des projets d'aménagement du Bassin de la Loire.

Mon objectif à long terme reste, comme chacun sait, la sensibilisation des consommateurs aux dangers des pollutions d'origine agricole avec, par voie de conséquence, la promotion progressive de l'agrobiologie.

J'ai l'honneur de vous demander de proposer ma candidature comme administrateur au Conseil d'administration de la FFSPN.

Je pense en effet que le développement de la prise en compte du patrimoine naturel et de l'environnement par la société française, leur gestion économe et raisonnée comme leur intégration dans un aménagement du territoire bien compris, en ville ou en milieu rural passent par le maintien et l'extension d'un mouvement associatif fort. Et la FFSPN est à son niveau, un maillon essentiel à un réseau à la fois divers et bien réparti mais aussi un contre-pouvoir attaqué.

Membre de la SNPN, je suis ce que l'on peut appeler un militant technique; la force de notre lutte repose en effet, à mon avis, pour une bonne part sur notre capacité à proposer, en général comme sur le terrain, des solutions alternatives traduisant concrètement ce que valent nos utopies, à montrer que si nos options sont souhaitables et souhaitées par un groupe de citoyens non négligeables, elles sont aussi possibles et réalistes.

En effet, mon passé professionnel, vous le savez déjà conséquent, m'incite à penser qu'il est possible de dépasser la fausse contradiction dans laquelle beaucoup voudraient nous enfermer entre protection de la nature ou gestion de l'environnement, et aménagement du cadre de vie ou exploitation des ressources du milieu.

J'ai par ailleurs acquis plus récemment une autre expérience, cette fois-ci politique, que je souhaite mettre à la disposition du mouvement tout entier j'ose dire que rien ne se fait ou ne se fera si l'on s'exclut de ce monde que d'aucuns pourtant rejettent. Quinze mois dans un cabinet ministériel - celui de l'Environnement et même s'il m'a fallu parfois - comme le disait Montaigne trahir, mentir et massacrer (toutes choses ne sont pas loisible à l'homme de bien pour le service de son roi, ni de la cause générale et des lois. Le bien public requiert qu'on trahisse et qu'on mente et qu'on massacre (..)'' Livre III, chap. 1 des Essarts) m'ont appris sans je crois me déformer que la dimension politique était inhérente à notre projet.

Architecte à l'origine, un peu linguiste, archéologue et cartographe, passionné par ma problématique et attiré par les questions d'écologie urbaine et de nature en ville (je fus un temps chargé de mission "ville" auprès de la Fédération) je suis actuellement ingénieur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique, chargé aux côtés de J. LECOMTE de la cellule "Environnement".

Elu, je placerais mon action au sein du C.A sous la coupe simultanée de 4 principes : l'imagination (indispensable pour faire descendre nos idées au niveau du terrain), la clarté (rien ne se fait sans l'adhésion et l'argument), le réalisme (l'efficacité se mesure concrètement sur le terrain et je ne suis pas satisfait des combats perdus d'avance) et la vigilance (la pression d'exigence ne doit pas s'éteindre une fois acquises des décisions et des assurances

Voici donc quelques unes des raisons qui me poussent à m'engager plus encore auprès de vous.

Jacques LECOMTE

Rédiger une lettre de candidature est toujours un exercice délicat puisqu'il peut consister à tenter de se présenter sous le jour le plus favorable, donc à falsifier la vérité.

Avant d'en arriver là, en fin de compte, je prendrai un détour. Je souhaite que l'on réfléchisse sur ce que la Protection de la Nature représente pour les français.

Sur le plan de l'engagement politique, peu de chose, nous l'avons vu lors des récentes consultations. Mais pourtant je n'ai pas pu rencontrer un Français qui ne présente pas un intérêt quelconque pour la nature. Forêts, oiseaux, cigales, papillons, fleurs des champs, pureté de l'eau, chacun finalement possède sa fibre sensible et serait un bon protecteur de la nature s'il comprenait que rien n'est indépendant, que son papillon dépend des fleurs aimées de l'autre qui ne résistent pas aux herbicides, que craint un troisième, etc...

C'est cela l'Ecologie, rien que cela, mais pour le faire comprendre encore faut-il beaucoup d'efforts. Ces simples phrases ne se trouvent pas dans les manuels scolaires et je pense que cela doit être la tâche principale des sociétés de la Nature que de combler les lacunes des enseignements, toujours en retard dans la définition des choses essentielles, savoir que la lessive tue les lacs n'est-ce pas aussi important que la structure interne de la cellule ?

Je pense d'ailleurs que cette idée est largement répandue. Les stages de tous niveaux dont on voit paraître les annonces ; les efforts d'animation dans certaines réserves, en sont l'indice.

Il faut sûrement parfois être le gendarme de la nature, mais combien plus fécond peut être l'effort d'information et de formation.

Il faut ainsi expliquer sans relâche ce que l'on fait, pourquoi on le fait, et comment le petit fragment d'amour de la nature qui reste toujours présent va perdre son objet si on ne l'élargit pas immédiatement. C'est dans cette direction que j'espère pouvoir faire oeuvre utile au sein du Conseil d'administration de la F.F.S.P.N.

Jacques LECOMTE



Responsabilités associations:

- secrétaire générale de l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée). Membre de la FFSPN
- Membre du Conseil d'Administration de la FRAPEL (Fédération Régionale des Associations de Défense de l'Environnement des Pays de Loire). Fédération Régionale qui est en pourparlers avec la FFSPN pour son adhésion.

Objectifs:

Dans le cadre de l'ADEV : mettre en place un programme d'animation basé sur la réalisation d'un cycle de conférences tous publics à organiser sur l'ensemble du département de la Vendée (conférences avec débat sur qualité des eaux potables, usées domestiques et industrielles - problèmes des installations classées, etc..) En milieu rural organisation de débats concernant le remembrement et le devenir des déchets animaux (lisiers...)

- poursuivre en collaboration avec le Président de l'ADEV le travail réalisé actuellement avec M. PASQUER, chargé de mission du Ministère de l'Environnement pour l'Aménagement des Marais de l'Ouest.

Dans le cadre de la FRAPEL , suis particulièrement le dossier "EPALA" aménagement de la Loire (d'ailleurs échange de courrier avec M. TOUZAN de la FFSPN).

Personnellement favorable à toutes tentatives d'actions communes pour les problèmes de défense et de protection de la nature face aux grands aménagements particulièrement sensible à ce qui peut favoriser la concertation entre les Associations et la FFSPN et très attachée aux bonnes relations avec les médias.

Cela fait environ 8 ans que je milite dans les associations de protection de la nature. C'est à l'intérieur de la SPN Midi Pyrénées que j'ai découvert la vie associative et au sein de laquelle je me suis impliqué. J'y ai effectué durant 2 ans mon service civil.

Dans ce cadre, j'ai participé aux réseaux "forêt" et "agriculture" de la FFSPN. C'est grâce au fonctionnement dynamique et efficace de ces deux réseaux que j'ai fait connaissance de la FFSPN et d'un certain nombre de leurs administrés. Je tiens à remercier personnellement Germaine RICOU, Christian GARNIER, Pierre DELACROIX, Pierre GUY et Charles TOUZAN qui m'ont beaucoup appris et qui, à chaque rencontre, me poussent à aller plus loin.

Je suis conscient de l'importance de la tâche qui nous incombe, je sais maintenant qu'il faudra faire des choix et bien cerner notre action si nos associations veulent jouer un rôle efficace et durable.

Mes études d'agronomie, mes voyages d'étude à l'étranger (Brésil, USA, Chine, Thaïlande) et ma connaissance de la région Midi-Pyrénées et de ses acteurs, me permettent, je le pense, d'apporter une réflexion nouvelle au sein de la FFSPN.

Actuellement, je suis salarié à l'association SOLAGRO dont le but est de développer l'utilisation des énergies renouvelables en milieu naturel.

Les sujets qui m'intéressent particulièrement se trouvent à l'intersection de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie.

Je pense qu'aujourd'hui, notre dialogue avec les maires des communes rurales et avec les agriculteurs doit s'intensifier car ils gèrent une part très importante de notre territoire. Le maintien d'une population rurale élevée est le seul garant à long terme de nos milieux naturels.

Si les associations sont relativement bien implantées en milieu urbain, elles le sont beaucoup moins en milieu rural. C'est une tâche à laquelle j'aimerais m'impliquer.

Je suis profondément ému par la dégradation de l'environnement qui s'opère dans les pays du Sud et que j'ai pu observer, notamment la disparition de la forêt tropicale et toute la faune et la flore qui vont avec. Si nous avons un rôle à jouer à ce niveau, j'y participerai.

Depuis que j'ai posé mes pieds sur le Tibet et en forêt amazonienne, j'ai acquis la certitude que notre planète est bien petite mais qu'elle est extrêmement belle.

Si je milite dans les associations, c'est tout simplement pour pouvoir continuer à profiter du bonheur que j'éprouve avec une paire de jumelles en Camargue, dans les Pyrénées ou en Baie de l'Aiguillon et parce que je crois profondément à la vie.

Un vol d'avocettes ou le cri d'un chevalier arlequin perdu dans les silicomes vaut bien une nuit de train et quelques réunions cloisonnées.

CURRICULUM VITAE

NOM : SERVAIS
Prénom : Bernard
Date de naissance : 29 Avril 1938 à PARIS 14ème
Adresse : I.N.R.A. - D.I.V. - La Minière - 78280 GUYANCOURT
Diplômes : Ecole d'Horticulture DU BREUIL
2 Certificats Arts et Métiers

Situation professionnelle :

- 1er Juillet 1956 : Entrée I.N.R.A.
(Technicien Stion de Lutte microbiologique)
- 1er Février 1975 : Ingénieur I.N.R.A.
(Stion de Zoologie Forestière)
- Janvier 1977 : Ingénieur I.N.R.A.
(Unité de Concertation sur l'Ecodéveloppement)
- Janvier 1984 : Ingénieur I.N.R.A.
(Direction à l'Information et à la Valorisation)

Situation Association :

- Décembre 1969 : Création de l'Office pour l'Information Ecoentomologique
(O.P.I.E.) - Elu Secrétaire Général Adjoint
- Mars 1973 : Elu Secrétaire Général
- 1985 : Elu Vice-Président jusqu'en Mars 1986
- 1977 : Elu Membre Conseil d'Administration de la F.F.S.P.N.
- 1980 : Elu Trésorier Adjoint de la F.F.S.P.N.
- 1983 : Elu Trésorier de la F.F.S.P.N. jusqu'en Mars 1986

Principaux travaux :

Au titre I.N.R.A. :

- Mise au point d'une méthode de prognose du mélézin
- Mise au point d'une méthode de protection par lutte microbiologique
- Mise en route d'un journal concernant le département de Zoologie

Au titre de l'O.P.I.E. :

- Administration de l'Association regroupant 1 100 naturalistes -
Direction d'études "Impact du Camping sauvage en milieux naturels" -
Point biocoenotique zéro de deux zones humides.
- Mise au point de techniques d'élevages d'espèces d'insectes menacés
(Cartographie des Invertébrés).
- Expositions sur le thème Insectes et Protection de la Nature.
(l'Homme et Insecte - l'Insecte et Vous - l'Insecte dans son milieu).
- Fondateur et Animateur de la Formation I.N.F.A.C. Animateurs Nature.
- Coordinateur des stages d'initiation, à l'Ecologie de terrain

etc.....

MARS 1986

SERVAN Jean

Né le 6 mai 1947

Assistant au Muséum National d'Histoire Naturelle

Etudes

1967 Baccalauréat Sciences Expérimentales

1975 Thèse de 3^e cycle en Biologie Animale

Recherches

1972-1974 Ecologie de la Tortue Verte à l'Ile Europa (Canal de Mozambique)

1974-1979 Recherches épidémiologiques à l'Institut Pasteur Paris

1979 Etudes sur les ZNIEFF Secrétariat de la Faune et de la Flore.

1980-1986 Recherches sur les milieux naturels (typologie, bilan),

Recherches sur la Cistude d'Europe au Laboratoire d'Evolution des
Systèmes Naturels et Modifiés (Museum)

Secteur associatif

Depuis 1975 Membre de la Société Herpétologique de France

-membre de la commission de protection,

-suivi du dossier de ranching de la Tortue Verte par la Société CORAIL
à l'Ile de la Réunion:

-participation aux réunions au Ministère de l'Environnement,

-nommé expert par le Ministère de l'Environnement pour une demande
de dérogation de la Tortue Verte inscrite à l'annexe I de la Conven-
tion de Washington en 1981,

-exposé des conclusions du dossier d'expertise au CNPN,

-réalisation du dossier tortue verte pour la FFSPN pour la conférence
du CITES au Botswana, en 1983,

-réalisation du dossier tortue verte pour la FFSPN pour la conférence
du CITES à Bueno Aires, en 1985,

-co-fondateur (avec C. Pieau) du groupe Cistude,

1982-1983 Participation au réseau Tourisme de la FFSPN,

Co-fondateur de la Fondation Pour la Qualité des Eaux Potables, en 1983:

-sélection et suivi des contrats de recherche,

-réalisation de notes de vulgarisation destinées à la presse,

-contacts avec les journalistes,

co-fondateur en 1985 de l'Association Informatique Pour Tous, dans la commune
d'Othis (Seine et Marne),

Autres activités

1981-1983 Préparation des réunions de la Commission de la Protection de la Nature
au Museum (avec J.C. Lefeuvre et C. Sastre),

1983 Conseiller municipal de la commune d'Eve (Oise), commune rurale.

TOUZAN Charles

Ingénieur agricole : licencié en droit et DEA (éco politique)
Chercheur scientifique à l'INRA. Station d'Economie et de Sociologie du Centre
de Recherches de Toulouse-Auzeville.

Responsabilités associatives

- . Administrateur sortant de la Fédération, membre du Bureau (vice président)
- . Président de "la Sauvegarde du Gers"
- . Membre du conseil de Gestion du Fonds National de Développement de la Vie Associative (FNDVA) au titre de la coordination associative "environnement"
- . Responsable de la commission "eau et pêche" de la FFSPN
- . Je participe en outre aux côtés du Germaine RICOU à l'animation du réseau "Agriculture" (préparation du colloque d'octobre prochain à Toulouse, négociation d'une convention avec la FNSAFER, etc..)

Perspectives

1° Continuer l'action entreprise dans le domaine de la gestion de l'eau : les textes d'application de la loi pêche les plus intéressants pour la protection de la nature (au sens strict) sont encore à négocier ! (commissaires de bassin, microcentrales, etc...)

De plus, la loi de 1964 reste à actualiser : les pouvoirs publics ont annoncé à plusieurs reprises la mise en chantier d'une loi cadre pour une politique globale de l'eau. Le rôle de la commission interne à la FFSPN sera de faire ou refaire des propositions concrètes et de les faire admettre.

2° Améliorer les relations entre l'Agriculture et notre mouvement

- tant au niveau de l'administration (Ministère de l'Agriculture notamment)
- qu'au niveau de la Profession Agricole

Par exemple ; nos propositions, non retenues, en matière d'aménagement foncier agricole devront être à nouveau négociés à la faveur de la préparation de tel ou tel texte législatif ou réglementaire.

3° Vulgariser... à l'intérieur de la Fédé, les moyens d'accéder aux crédits du FNDVA (formation générale des élus et étude, recherche et expérimentation sur la vie associative dans notre secteur).

C.M. VADROT

Journaliste depuis 26 ans

Secrétaire général de l'Association des Journalistes pour la nature et l'écologie depuis 5 ans

Membre des Amis de la Terre

Membre de l'Association pour la protection de la nature dans le Val de Loire

Responsable de la filière écologie de l'Université de Paris VIII

Journaliste spécialisé dans les problèmes d'environnement, de nature, de cadre de vie, de consommation mais en même temps journaliste "généraliste" écrivant sur d'autres questions.

Carrière : en Amérique Latine, dans un magazine économique, grand reporter à l'Aurore, journaliste au Canard Enchaîné jusqu'en 1985 puis journaliste indépendant travaillant essentiellement pour GEO et Radio France (France Inter et France Culture).

Auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels : "Déclaration des Droits de la Nature" (stock), "Mort de la Méditerranée" (Seuil), "Ecologie, histoire d'une subversion" (Syros), "La France sauvage" (Hachette), "Voyage au coeur de la Nature" (Hachette), "la nature sauvegardée, parcs et réserves de France" (Atlas). Et le numéro spécial de Que Choisir sur l'environnement publié en 1985.

Ma candidature, qui a peu de chances d'aboutir, en raison des critiques que je formule depuis deux ans sur le comportement et la faiblesse de nos associations, correspond à deux choses. D'abord au départ du Conseil d'administration de mon Président Pierre PELLERIN qui n'a pas souhaité se représenter. Ensuite, puisque j'ai critiqué, puisque j'ai émis des doutes sur notre fonctionnement et sur notre efficacité, il était logique que j'essaie d'aller voir comment "ça se passe".

Je suis persuadé que nous sommes en crise même si nous ne nous en rendons pas toujours bien compte. Il suffit de lire notre bulletin intérieur pour en être persuadé. Cette crise, quoi que puissent en penser certains, est d'ailleurs liée à l'état de décomposition avancée des Verts.

Je n'ai pas l'outrecuidance de vouloir proposer un "programme" à l'ensemble des associations mais mon éventuelle présence au Conseil d'administration correspond aux préoccupations suivantes :

- . sortir de notre isolement relatif par rapport à l'opinion publique et par rapport à la presse,
- . changer de langage, changer notre image en la modernisant,
- . devenir plus efficaces dans notre fonctionnement en obtenant des mandats clairs, en les exécutant sans discussions épuisantes et inutiles; puis en rendant compte et en étant éventuellement sanctionnés par l'Assemblée Générale,
- . il faut rendre une part plus importante à l'action militante et offensive en faisant attention aux pièges et aux délices de la cogestion. Nous avons vocation à être un contre-pouvoir, pas un pouvoir.
- . La FFSPN doit donc, sur tous les plans, émerger aux yeux de l'opinion publique.
- . La FFSPN ne peut plus se contenter d'être le plus petit dénominateur commun de tous ses membres, ce qui la conduit à la paralysie.
- . Enfin, c'est tout l'environnement et non pas nos points d'intérêts particuliers qu'il faut prendre en charge
- et ne pas nous raconter des "fables" sur ce que nous sommes et sur nos farces.

Daniel YON

Entomologie amateur, puis botaniste et naturaliste au sens large
Docteur de 3^e cycle en Ecologie- Labo zool. ENS d'ULM
Ingénieur d'étude au Muséum National d'Histoire Naturelle (depuis 1971 au ser-
vice Conservation de la Nature).

Engagement et expérience associative

. fondateur du Cercle Naturaliste des Etudiants de Hte Normandie (1966)
. fondateur de l'.U.R.C.A.N.E. (1976), Président depuis cette date. J'ai veillé
en permanence à ce que l'URCANE, rassemblement d'associations,

- cotise au nombre réel des adhérents, auprès de la FFSPN
- obtienne par son dynamisme personnel et y compris auprès des instances
nationales des moyens conséquents,

- dispose d'une équipe pluridisciplinaire, qualifiée, permanente.

Parmi les traductions, les faits :

- une équipe fonctionnelle (5 emplois salariés plein temps créés) en anima-
tion et intervention sur les projets ; le recrutement par la région d'un de
nos anciens administrateurs puis salarié.

- une maîtrise des Etats régionaux et du Comité de liaison qui en est issu

- un siège au Comité Economique et Social : Vice Président d'une des 4 com-
missions (Agriculture, Industries agro alimentaire, Environnement, Tourisme)

- une politique contractuelle consistante Etat Région (1983 puis contrat de
plan 1984-88)

- un inventaire régional ZNIEFF confié à notre Comité Scientifique, inventaire
cautionné par la Région, inventaire le premier à être terminé.

Nommé au Haut Comité de l'Environnement, j'ai accepté après l'accord de J.P.
RAFFIN, de présider la Commission Espaces et Milieux.

Des objectifs pour la FFSPN

dont chacun pourra, au regard de l'expérience acquise à l'échelle régionale,
juger le fondement.

- valoriser l'action des associations. La Lettre du Hérisson a fait faire un
pas considérable dans cette direction. Il faut poursuivre et intéresser plus
encore les associations.

- faire élaborer des produits bi identifiés (association vendeur et FFSPN)
après souscription, voire action à 3 à l'échelle européenne

- initier quelques grandes actions pour lesquelles les associations ressentent
un enjeu important qui est souvent interrégional (aménagement de la Loire,
actions méditerranéennes, tourisme et gestion du littoral...)

- en conséquence diversifier la représentation auprès des instances nationales
et asseoir celle-ci sur une base élargie

- gérer de manière rigoureuse la coordination

RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, j'essaierai de présenter un rapport moral le plus condensé possible, mais cela n'a pas été aisé. Le nombre d'événements survenus l'année dernière, l'importance des décisions prises par le Conseil d'Administration sur le fonctionnement de votre fédération sont difficiles à résumer.

De plus, le thème choisi pour notre congrès annuel, "Bilan et Perspectives", mériterait un développement d'autant plus important que cette année marque la fin de la gestion de 2 ans d'un bureau et le départ du 4e président que nous aurons usé en 18 ans d'existence.

Cette année a connu des événements importants :

- les discussions sur la réforme de la chasse dans le cadre de la mission confiée au député COLIN,
- la rédaction des décrets d'application de la loi pêche,
- les discussions autour des lois montagne, forêt, littoral, etc.
- l'entrée en vigueur de la loi sur les enquêtes publiques,
- une vague de froid qui a fortement touché la faune de notre pays,
- les premières mesures (très très timides) pour lutter contre les pluies acides et avancer vers l'essence sans plomb,
- la victoire au conseil d'Etat dans l'affaire des chasses de printemps.

La liste pourrait être longue mais je crois qu'il faut considérer que nous n'aurions pu nous occuper de tout cela si :

- les associations n'avaient pas montré une cohésion exemplaire,
- la FFSPN n'avait pas la structure dont elle s'est dotée ces dernières années.

Pourtant, ne nous leurrions pas, notre fragilité reste importante. Même si notre capacité à traiter des problèmes s'est accrue comme jamais elle ne l'avait fait, la quantité de dossiers augmente de façon encore plus rapide. Si bien que nous sommes toujours en train de courir et que bien souvent, nous avons frôlé, voire atteint l'asphyxie.

Comme je le disais plus haut, notre grande force c'est l'adhésion, mais cela ne suffit plus. Le public s'intéresse chaque jour davantage à la protection du patrimoine naturel et exige des associations une qualité d'intervention à la hauteur de son espérance. L'administration recrute des fonctionnaires soucieux du long terme et ceux-ci comptent sur les associations pour trouver un soutien qu'ils n'ont pas chez leur aînés. Les élus commencent à peine à découvrir la nécessité de préserver l'environnement, mais quand c'est le cas, ils comptent sur les associations.

D'abord essentiellement scientifiques ou constataires, les associations ont mûri. Elles privilégient la participation, l'éducation et la gestion. C'est certes souvent plus efficace, surtout à long terme, mais c'est plus dur.

Face à cette situation, que faire ? Abandonner parce qu'on n'y arrivera jamais ? Se battre jusqu'à la dernière parcelle d'énergie ? Probablement ni l'un ni l'autre. Nous sommes des militants, pas des lâches ou des kamikazes. Nous ne pouvons pas oublier que nous avons une famille, un métier et parfois l'envie de se reposer. Comment s'en sortir alors ? La seule solution : être plus nombreux et mieux nous organiser.

N'en déplaise à quelques intellectuels de salon qui s'emploient à répandre l'idée d'un tassement du nombre de nos adhérents, les chiffres parlent d'eux mêmes. L'enquête à laquelle la très grande majorité d'entre vous a participé a montré que le nombre de personnes adhérentes à une association membre de la FFSPN est passé de 500 000 en 1979 à 850 000 en 1984 soit un accroissement de plus de 70% ! Quel secteur associatif a connu un tel développement ces dernières années ? Le secteur socio-éducatif licencié. Nous, on embauche !

Il y a 4 ans, notre président, ex-secrétaire général à vie, pouvait constater que nombre de départements avaient une activité faible. Aujourd'hui, il peut les compter sur les doigts de sa main droite. Ces dernières années, des associations se sont structurées avec des équipes jeunes dans de nombreux départements ou régions. Certaines sont vraiment devenues importantes. Je pense entre autres à la Mayenne, la Drôme, au Perche, aux Vosges, et, nous en avons la preuve indiscutable aujourd'hui au Limousin à la Fédération des clubs protection de la nature, qui représentent l'avenir, s'étoffent chaque jour davantage.

L'année dernière, le ministre de l'environnement nous conseillait de nous ouvrir davantage vers les usagers de la nature. Mais nous ne l'avions pas attendu ! Nombre de personnes comptabilisées dans les 850 000 appartiennent à une association dont les objectifs essentiels ne sont pas la protection de la nature. Et l'avenir, il est là. Certes, nous devons accroître nos militants actifs mais eux seuls ne suffiront jamais à nous donner le poids politique et les moyens financiers dont nous avons besoin. 33% des personnes interrogées dans le sondage Louis Harris déclaraient souhaiter adhérer à une association de protection de l'environnement. Or, seulement 3% sont passés aux actes. Nous avons encore un public à conquérir.

Outre le nombre d'adhérents, nos méthodes de travail sont un gage d'efficacité. Dans ce domaine aussi, les associations de la FFSPN ont évolué. De scientifiques ou contestataires, elles sont devenues des associations qui prennent leurs responsabilités dans la gestion du patrimoine naturel et l'éducation du public.

Ce sont les associations de protection de la nature qui gèrent le plus grand nombre de réserves naturelles. L'animation nature est la plupart du temps effectuée par elles ou avec leur concours. Dans les trains, dans le métro, dans les aéroports, à travers les médias, il n'est que peu d'endroits où elles sont présentes pour informer le public de l'intérêt et de l'urgence de protéger les milieux naturels. Elles siègent dans nombre de commissions nationales, régionales et locales. Même si on ne tient pas encore assez compte de leurs avis, leur participation est souvent appréciée et utile.

Les techniques ont fait leur entrée dans nos activités : expositions, journalisme, communication, droit, pédagogie, chantiers, la liste est longue. Cet aspect n'est d'ailleurs pas sans poser le problème fondamental de la formation.

Comme ses associations adhérentes, la FFSPN a grandi et se trouve confrontée aux mêmes problèmes.

Un budget de plus de 3 millions de francs, un personnel de plus en plus nombreux (14 personnes y compris objecteurs et TUC), des piles de dossiers à traiter dont le volume dépasse parfois l'imagination. La structure mise en place, il y a quelques années, n'était plus viable. Trois décisions importantes ont donc été prises.

- recrutement d'un directeur exécutif chargé de faire fonctionner la structure.
- définition de "contrats d'objectifs" sur les thèmes prioritaires que nous avons à traiter et nomination d'un responsable membre du Conseil d'Administration pour réaliser ce contrat,
- informatisation.

Cette organisation se met petit à petit en place et se rôde. Il est encore trop tôt pour en mesurer l'efficacité, mais nous fondons de grands espoirs sur cette nouvelle façon de travailler.

Déjà, nous avons pu résorber les problèmes comptables qui ont résulté du transfert de la comptabilité de Rochefort à Paris, mais nous avons dû nous résoudre à passer par un cabinet d'expert comptable. Une des conséquences fâcheuses sera quand même un déficit relativement lourd à supporter.

Malgré tout, l'activité de la FFSPN a continué de s'accroître, notamment dans les 2 domaines qui sont sa raison d'exister.

1/ Etre au service des associations

* La communication entre la FFSPN et ses associations adhérentes ne cesse de s'améliorer. Nous nous sommes souvent plaints que la Fédé envoyait beaucoup d'informations, mais que peu de choses remontaient. Cette année, nous n'aurons pas à le faire.

- . maintenant, la plupart des associations envoient leur revue, bulletins ou publications. On note aussi que la qualité de ceux-ci s'améliore considérablement.
- . les derniers questionnaires envoyés ont connu des pourcentages de réponse rarement atteints.
- . les copies de lettres envoyées aux instances nationales sont de plus en plus nombreuses.
- . certaines associations nous communiquent leurs comptes rendus d'assemblée générale et de conseil.
- . le nombre de responsables d'associations qui profitent d'un passage à Paris pour venir nous rendre visite augmente.

Tout ceci est très important pour que la FFSPN soit vraiment le reflet des associations. Nous pouvons mieux percevoir les préoccupations de la base et donc être plus efficaces pour en être les porte-parole au niveau national, voire international.

* Les relations entre associations se développent et nous pouvons citer par exemple l'échange de militants qui va se dérouler cet été entre la SEPNB et la FRAPNA.

* Le programme de formation, qui permet d'améliorer l'efficacité des associations, connaît le même succès. Sur la tranche 1984/85 : 14 stages et 723 journées stagiaires ayant concerné 237 militants, permanents ou responsables d'association. Mieux, ces stages sont reproduits au niveau régional ce qui permettra cette année de transférer la majorité des stages à ce niveau.

* La campagne "milieu naturels" qui traduit une solidarité dans la maîtrise foncière des associations continue mais cette année, la vente de vignettes s'est ralentie, nous avons tout de même acheté 3 terrains. Il est prévu de relancer cette campagne en 1986 à partir de l'annonce de ces achats.

* Création d'un service juridique pour les associations. Mis en place en septembre 85, ce service a pour but de donner aux associations les premiers éléments aux questions juridiques qu'elles se posent.

* Conclusion d'un accord cadre avec notre avocat. Il définit les conditions dans lesquelles les associations qui le souhaitent, peuvent demander l'intervention dans certaines affaires délicates, de notre défenseur.

* L'édition régulière et en temps prévu, de 22 numéros de la Lettre du Hérisson. Cela représente l'envoi de 800 pages d'informations à chaque association. Permettez-moi de développer ici, ce sujet. En effet, la création de ce bulletin est, je le crois, le plus beau succès de communication entre la FFSPN et ses associations adhérentes. Mais cet organe de liaison risque d'être victime de son succès. En effet, il représente une charge énorme pour la FFSPN. Charge financière d'abord, son coût représente près de 160 000F par an. Charge de travail ensuite : parce que rédiger, frapper, mettre en maquette 30 pages d'informations tous les 15 jours (+ certains numéros spéciaux, 7 sur un an!) c'est dur, très dur. Le conseil souhaite continuer, mais il va nous falloir résoudre certains problèmes. Déjà en novembre, il a fallu réduire le nombre de numéros gratuits. La publicité va faire son apparition, mais soyons réalistes, elle restera rare.

Il faut développer les abonnements ! Malgré nos appels, seuls 15 associations ont pris des abonnements supplémentaires. C'est trop peu. Si vous voulez que la Lettre du Hérisson vive, il faut que vous trouviez des abonnements.

Pour clore, je voudrais rappeler que nous avons fait appel aux propositions pour améliorer le contenu. Nous n'en avons pas reçu. Tout étant toujours perfectible, les bonnes idées sont toujours bienvenues!

* Le soutien de certaines actions judiciaires des associations. On peut notamment citer la FRAPNA dans les affaires Rhône-Poulenc, la SEPANSO dans les affaires de chasse à la tourterelle, la SEPNB pour le débarquement d'un hélicoptère sur un flot à sternes, le CREPAN contre du caravanning sauvage, le CREPAN et l'AFRPN pour des problèmes de déchets, l'UMINATE pour la pollution de la Garonne, mais il y en a bien d'autres.

* Le soutien d'actions d'associations par exemple la FRAPEC pour ST VIATRE, groupe ours (collectif d'associations) pour la sauvegarde de cet animal symbolique, l'AFRPN pour la réintroduction du lynx, la SFPEM pour la campagne chauve-souris, l'AFRPN et les Amis de la Terre pour les pluies acides, GREENPEACE lorsque son bateau fut coulé et pour certains problèmes de déchets, la SHF pour la protection des tortues marines, TOS pour la loi pêche, etc, etc, etc.

* Le service de presse a procuré à de nombreuses reprises des listes de journalistes, diffusé des dossiers de presse établis par des associations et même conseillé à beaucoup de journalistes d'aller sur le terrain s'informer de telle ou telle activité d'association.

* La FFSPN coordonne la présentation des dossiers de demande d'aides au fonds national de développement de la vie associative.

Il resterait beaucoup à dire mais ce sont là les actions les plus importantes si on y ajoute la fourniture quotidienne de renseignements divers. Signalons cependant un échec. Nous avons prévu de coordonner une recherche de mécènes. Mais pour cela, il nous fallait un nombre suffisant de dossiers. Hélas, seules 12 propositions ont été reçues à ce jour. Il nous faudra décider aujourd'hui si nous devons continuer.

2/ Représenter les associations auprès des instances nationales ou internationales.

Dans ce secteur, l'activité fut abondante.

* Plus d'une centaine de rendez-vous (ministères, hôtel Matignon, Elysée).

* Le développement des relations avec les parlementaires à l'occasion des discussions des budgets et des grands projets de loi (plus de la moitié des amendements que nous avons proposés à la loi "littoral" ont été retenus par le rapporteur). De nombreuses questions écrites ont été posées suite à nos interventions.

* La participation à près de 20 commissions nationales.

* Les contacts avec les partis politiques se sont maintenus à leur niveau antérieur, c'est à dire trop faible. Il faut dire qu'ils ne sont pas particulièrement passionnés par le type de problème que nous traitons.

* La participation des activités à la préparation des décrets d'application de la loi pêche.

* Suite à la politique impulsée par notre précédent président, le professeur LEFEUVRE, nous avons continué à développer nos contacts avec les socio-professionnels. C'est ainsi que des échanges fructueux ont eu lieu, notamment avec les syndicats agricoles, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, la fédération nationale des SAFER, les forestiers, les fourreurs, les taxidermistes.

* Les relations avec les représentants nationaux des chasseurs se sont dégradées. Outre le fait que nombre d'entre eux refusent le dialogue et nous traitent d'anti-chasse, l'attribution du prix Chardon à M. SALLENAVE, la création de réserves naturelles dans des zones humides (auxquelles s'opposent les chasseurs de gibier d'eau), la mise en place de conseils départementaux de la chasse, le rapport COLIN, ont été l'objet de frictions. Il reste quand même quelques élus chasseurs persuadés que le dialogue et l'action en commun restent nécessaires.

* Par contre, les relations avec l'Union des pêcheurs ont fait de nets progrès. Il reste des points de désaccord mais nous venons de faire le premier recours commun pêcheurs-protecteurs contre le décret sur les micro-centrales.

* Le renforcement de notre présence internationale notamment auprès du Bureau Européen de l'Environnement et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Regrettons que les contacts avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNESCO, le MAB, l'OCDE, le Conseil de l'Europe ne restent qu'épisodiques mais il faut beaucoup de temps pour ce travail. Signalons l'excellente collaboration établie avec le Secrétariat de la Convention de Washington (nous étions représentés à la 5e conférence des Parties à BUENOS AIRES) et le réseau TRAFFIC dans le domaine du commerce international de la faune et de la flore.

Certes, les contacts avec les politiques de haut niveau devraient être plus nombreux, mais là encore, il faut du temps....

3/ Activités diverses

Elles sont trop nombreuses pour vous infliger une longue énumération mais on peut cependant citer:

- * le suivi de grands dossiers nationaux ours, lynx, Terre Adélie, aménagement de la Loire, réforme de la chasse, réforme des études d'impact, Grandes bases de Loisirs (St Viâtre, Dysneyland et autres Schtroumpland), pluies acides, essence sans plomb, commerce des animaux sauvages, sauvegarde des espèces domestiques en voie de disparition, fonds national de développement de la vie associative, agriculture, déchets, pollutions, etc, etc

- * près de 60 instances judiciaires en cours.

- * Le développement des expositions (dont la première exposition sur les félins avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et 3 mois d'information du public sur l'aéroport de ROISSY).

- * la diffusion à 40 000 exemplaires d'un catalogue de produits essentiellement réalisés par les associations et la mise en place d'un secteur vente par correspondance.

- * une activité débordante vers la presse (près de 700 coupures de presse et une augmentation significative des émissions de radio et de télévision)

- * la préparation d'un colloque européen sur l'agriculture

- * le fonctionnement de 7 commissions et réseaux (énergie, forêt, chasse, pêche, tourisme, communication, bilan et perspectives).

- * pour le secrétariat, la frappe de 860 lettres (qu'il a fallu écrire) et le tirage de plus de 50 000 photocopies.

La liste est loin d'être close !

Tout cela fait par une poignée d'administrateurs, de membres du bureau, de quelques rares bénévoles (remerciements à ce propos l'aide précieuse de Jane SABRIER et la collaboration de Dominique NORMAND) et du personnel.

En votre nom à tous, je me dois de remercier spécialement ces derniers. Malgré des conditions de travail difficiles (ceux qui connaissent les locaux du 57, rue Cuvier voient de quoi je parle). Malgré les continuelles urgences, malgré la grande diversité des dossiers, ils conservent toute leur efficacité et leur moral et croyez-moi pour travailler à la FFSPN, il faut du moral! (d'ailleurs pas seulement pour le personnel soit dit en passant, vous avez probablement tous eu l'occasion d'avoir affaire à elles ou à eux. Je n'insisterai donc pas mais comme il paraît que je manifeste trop souvent mon mécontentement et pas assez ma satisfaction, je profite de cette occasion pour féliciter tous ceux qui contribuent efficacement à notre succès!

Il reste la question fondamentale; tout ce travail atteint-il son objectif ? A vous de juger si la FFSPN remplit ses deux fonctions principales :

- être au service des associations adhérentes,
- représenter ces associations auprès des instances nationales et internationales ? C'est encore à vous de juger.

Je me permettrai de rappeler les résultats de la question du sondage Louis Harris :

Quels sont, selon vous, les meilleurs défenseurs de l'environnement :

réponses :

Les associations de protection	58 %
Ministère de l'Environnement	23 %
Pêcheurs	11%
Chasseurs	6%

Tout à l'heure, vous allez élire 9 administrateurs. Pour la première fois depuis longtemps, nous avons nettement plus de candidats que de postes à pourvoir, vous pourrez donc faire un choix. Cela prouve que la FFSPN intéresse c'est encourageant mais de plus la plupart des professions de foi montrent l'envie de faire quelque chose, c'est très encourageant. Maintenant, il vous reste à faire le bon choix.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport moral sans rappeler la disparition accidentelle de 2 jeunes militants Eric GRANDSERRE (SÉPNB) et Dominique PILON (Perche Nature). Ils représentaient tous les deux le modèle du nouveau style de militant. L'un et l'autre mettaient une ardeur sans pareille à sensibiliser le public à la protection de la nature. L'un et l'autre représentaient un militantisme sincère, profond et efficace. Leurs deux associations leur doivent beaucoup mais à nombre d'entre nous, ils ont apporté énormément et le meilleur hommage que nous pouvons leur rendre, c'est de continuer et de développer l'action qu'ils soutenaient et je suis certain qu'ici tout le monde a à cœur de faire progresser dans le public la connaissance de la Nature et la nécessité de la protéger. Tout le monde souhaite voir se renforcer la FFSPN et ses associations adhérentes.

Alors, à l'ouvrage !

Paris, le 22 Avril 1986

J.P. LE DUC
Secrétaire Général

CHARGES	Totaux partiels	PRODUITS	Totaux partiels
Variation de stocks	- 55 092,87		
<u>ACHATS MARCHANDISES</u>		<u>VENTES DE MARCHANDISES</u>	
Brochures espèces protégées	5 000,00	Livres et brochures	45 676,26
" plantes protégées	2 530,00	Affiches	36 150,73
Affiches Lynx FFSPN	37 759,16	Autocollants	17 400,18
" diverses	12 831,90	Divers librairie TVA 0 %	1 295,40
Autocollants divers	3 942,41	" " 7 %	66 441,83
Divers librairie TVA 0%	4 021,10	" " 18,6%	18 217,21
" " 7%	47 847,92	Bobs + T Shirts	17 474,25
" " 18,6%	45 621,22	Birdmobile	72 267,15
" " 33 1/3 %	7 804,16	Autres	19 337,01
Bobs + T Shirts	62 562,99	<u>ACTIONS SIEGE</u>	21 780,86
Tabliers sacs	120,00	Formation	20 254,00
Porte clefs	8 081,68	Etudes	55 826,00
Hérissons peluche	179,09	Lettre du Hérisson	2 247,80
Hérissons plastique	806,40	Actions diverses	23 688,00
Papier recyclé	3 407,10	Affaires internationales	7 073,06
Birdmobile	12 293,06	Presse - promotion	1 805,08
Emballages	1 129,20	<u>CAMPAGNES</u>	
Electricité	589,16	Ours	310,00
<u>ACHATS FOURNITURES</u>	51 695,03	Espaces protégés	33 808,20
Produits d'entretien	1 734,89	<u>AUTRES PRODUITS</u>	196 551,99
Petit outillage	694,58	Cotisations adhérents	151 393,00
Petit mob. et Mat. de bureau	1 577,00	Charges refacturées	31 378,61
Fournitures de bureau	47 688,56	Ports refacturés	15 275,75
<u>ACTIONS SIEGE</u>		Dommages et intérêts	502,00
Fonctionnement général	17 652,48	Arrondis TVA	2,63
Formation	196 423,83	Bénévolat valorisé	800 000,00
Etudes	53 928,60	Dons	60 943,88
Contrat exposition	14 049,70	Produits financiers	61 534,94
Lettre du hérisson	49 557,08	Produits sur ex. ant.	10 000,16
Actions diverses	43 822,73	<u>RESEAUX ET COMMISSION</u>	
Affaires internationales	15 713,75	Tourisme	6 984,26
Presse, Promotion	50 844,08	Eau	21 171,42
<u>RESEAUX ET COMMISSION</u>	79 346,45	Forêt	1 050,00
Tourisme	6 984,26	Agriculture	28 645,97
Eau	21 171,42	Education- Communication	6 334,20
Forêt	1 050,00	Chasse	3 160,60
Agriculture	28 645,97	Colloque Agriculture	12 000,00
Education- Communication	6 334,20		
Chasse	3 160,60		
Colloque Agriculture	12 000,00		
		Reprises de provision	344 101,00
		Amortissement subventions d'équipement	6 717,43
			(350 818,43

A C T I F	BRUT	Amortissement Provision	Net	P A S S I F	31.12.85
Terrains	74 316,22		74 316,22	Fonds social	98 939,34
Matériel de bureau Rochefort	55 130,15	29 033,47	26 096,68	Report à nouveau	13 169,30
" " Paris	39 948,74	22 521,82	17 426,92	Fonds dépenses exceptionnelles	11 206,02
Mobilier Rochefort	13 356,50	9 115,94	4 240,56	Espaces protégés	289 689,58
" Paris	35 005,28	9 106,57	25 898,71	" " utilisés	66 217,22
Equipement Paris	100 043,06	51 022,22	49 020,84	Subvention d'équipement Rochefort	35 000,00
Matériel Educatif Paris	22 867,91	17 308,06	5 559,85	Matériel pédagogique	1 307,35
Stocks	340 667,86	138 108,08	202 559,78	Subvention Paris	46 946,98
Avances - comptes			232 166,62	Provision brochure plantes	420 000,00
TVA Achats			2 200,00	" formation	120 000,00
" crédit d'impôts			11 872,58	" Campagne ours	33 899,00
" Factures non parvenues			4 606,00	" Affaires internationales	20 000,00
Débiteurs divers 85			228,87	" Congés payés	44 539,91
" " 84			175 961,50	TVA collectée	22 008,24
Prêts jeunes et Nature			33 273,00	Etat charges à payer	2 856,00
Produits à recevoir 85	43 273,00	10 000,00	7 000,00	Organismes sociaux	76 204,28
" " 84			52 621,45	Fournisseurs factures non parvenues	26 636,34
Caisse F.			108 759,94	Charges à payer 84	16 013,39
" devises			696,71	" " 85	171 779,45
CCP			3 325,00	Produits constatés d'avance	325 295,11
CNE			19 936,26	Concours bancaires CCF	148 476,83
BNP			3 952,52	RESULTATS 1985	130 345,20
Titres de placement			1 061,17		
SICAV			2 457,44		
			997 160,30		
			1 859 839,14		1 859 839,14
					1 156 374,79

DEROULEMENT DU CONGRES FFSPN - LIMOGES CCSSM DE BEAUBREUIL

8-9-10-11 MAI 1986

	<u>JEUDI 8 MAI</u>	<u> VENDREDI 9 MAI</u>	<u> SAMEDI 10 MAI</u>	<u> DIMANCHE 11 MARS</u>
<u>MATIN</u>	<ul style="list-style-type: none"> 9 H 00 - à 13 H 00 : Conseil d'Administration de la FFSPN (réservé aux seuls administrateurs). Toute la Matinée : Installation des Stands du Salon de la Nature. 	<ul style="list-style-type: none"> 9 H 30 à 12 H 30 : RESEAU Séance Plénière sur le thème 1986 "Bilan et Perspectives" - Présentation et propositions de motions et résolutions. Toute la Journée : conférences pour les Scolaires du Limousin. Suite du Salon de la Nature (9H - 19 H). 	<ul style="list-style-type: none"> 8 H 00 : Accueil des Participants à l'Assemblée Générale - Emargement, distribution des cartes de vote et des bulletins de vote. 9 H 00 - 12 H 00 : Assemblée Générale (réservé uniquement aux adhérents des associations membres de la FFSPN). Suite du Salon de la Nature. 	<ul style="list-style-type: none"> 9 H 00 : Départ pour les Sorties Nature (CCSSM Beaubreuil) : <ul style="list-style-type: none"> n°1 : Plateau de Mille-vaches n°2 : Les Monts d'Ambazac n°3 : Le Pays des Feuillardiens n°4 : La Vienne. Toute la Journée : Démontage des Stands du Salon de la Nature.
<u>APRES-MIDI</u>	<ul style="list-style-type: none"> 14 H 00 : Ouverture du 2ème Salon de la nature (jusqu'à 19 H 00). 14 H 30 : Conseil National de la FFSPN (réservé aux seuls membres du Conseil National). 	<ul style="list-style-type: none"> 14 H 00 - 16 H 00 : Réunion du ou des groupes de rédaction des motions et résolutions du réseau. Réunion des Associations concernées par le programme d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents. 16 H 00 - 18 H 00 : Réunion plénière sur le thème "Bilan et Perspectives" - Adoption des motions et résolutions - Adoption des textes. 18 H 00 : Remise des Prix pour le concours de Mobiles sur la Nature 20 H 30 : Conférence - projection "La Loure" par C. BOUCHARDY, spécialiste international. 	<p align="center"><i>15h - Arrivée du Ministre -</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Accueil du Ministre de l'Environnement - Débat avec le Ministre et Discours du Président de la FFSPN et du président de la FLEPNA. <p align="center"><i>18h Visite des Stands par le Ministre -</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 19 H 00 : Clôture du Salon de la Nature. 20 H : Soirée fête pour les congressistes - restaurants du domaine de Pradepont à Solignac. 	<ul style="list-style-type: none"> 15 H 30 : Retour au CCSSM des Sorties 2, 3 et 4. 18 H 00 : Retour au CCSSM de la Sortie 1.
<u>SOIREE</u>				A L'ANNEE PROCHAINE...

MERCREDI 7 MAI TOUTE LA JOURNEE : INSTALLATION DES STANDS DU SALON DE LA NATURE

POUR LOGER A L'ASSEMBLEE GENERALE

RESERVEZ DES MAINTENANT AU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

- C'EST PAS CHER
- C'EST BIEN (CHAMBRES INDIVIDUELLES OU 2 LITS)
- C'EST À CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

POUR SE RENDRE DE LA GARE AU LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
(À 8 KM DE LÀ) IL Y A UN BUS DIRECT, LIGNE 10-17

SUIVRE LES INDICATIONS QUI SERONT AFFICHÉES DANS LA GARE.

VOTRE ASSOCIATION EST CONCERNEE PAR L'AMENAGEMENT DE LA LOIRE.,

VOUS DEVEZ PARTICIPER A LA REUNION SPECIALE PREVUE LE
VENDREDI 9 MAI DE 14 H A 16 H

SUR LE PROGRAMME EPALA D'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE, À LIMOGES LORS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

APRÈS LES DURS LABEURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, IL EST BON DE SE DÉTENDRE...

LA FLEPNA A PRÉPARÉ UNE SUPER SOIRÉE LE SAMEDI SOIR, SACHONS LES REMERCIER, INSCRIVONS-NOUS EN NOMBRE,

ON MANGERA BIEN ET ON S'AMUSERA.

RENVOYEZ DES MAINTENANT LE COUPON D'INSCRIPTION.

APPEL DE CANDIDATURES ASSEMBLEE GENERALE 1987

COMME CHAQUE ANNÉE, LA FFSPN FAIT UN APPEL POUR LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1987.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 1ER JUIN 1986.

PREPAREZ DES MAINTENANT VOTRE DOSSIER

IL DOIT COMPRENDRE :

- VILLE PROPOSÉE,
- INTÉRÊT "POLITIQUE" (AU NIVEAU RÉGIONAL OU NATIONAL)
- INTÉRÊT PAR RAPPORT AUX POSSIBILITÉS D'ORGANISATION (HÉBERGEMENT, SALLES DE RÉUNIONS, ANIMATION, INFRASTRUCTURE, REPRODUCTION PHOTOCOPIES, FRAPPE).
- AUTRES INTÉRÊTS
- POSSIBILITÉS FINANCIÈRES.

FFPOP
MUSÉE de PICARDIE
Rue de ... AMIENS

MOTION

- Réunie le 10 Mai 1986 l'Assemblée Générale de la F.F.S.P.N., ayant pris connaissance du protocole d'accord passé le 13 février 1986 entre l'Etat et l'Etablissement Public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA).
- Dénonce la légèreté d'une prise de décision qui engage l'ensemble de la population sans concertation ni information, met en doute l'efficacité du projet d'aménagement au regard des objectifs visés par l'EPALA.
- Vu la dépense prévue et les impacts écologique et économique sur les zones inondables et les ressources en eau de l'ensemble du bassin de la Loire.
- Souhaite une concertation avec les pouvoirs publics pour étudier des solutions alternatives, et réclame une étude globale de l'impact des aménagements prévus sur l'ensemble du bassin de la Loire.
- Réaffirme qu'elle considère comme prioritaire à l'échelle nationale le maintien des espaces naturels liés au rythme du fleuve.

- MOTION : DROIT DE NON-CHASSE

La XVIIe Assemblée générale de la FFSPN, réunie à LIMOGES le 10 mai 1986,

CONSIDERANT

que la loi Verdeille du 10 juillet 64 impose à tous les petits propriétaires fonciers d'une commune de faire apport de leurs droits de chasse à l'association communale de chasse agréée.

que cette disposition interdit à ces petits propriétaires de s'opposer à ce que l'on chasse sur un terrain qui leur appartient

qu'il s'agit là d'une disposition contraire aux libertés fondamentales,

RENOUVELLE AVEC INSISTANCE SA DEMANDE au gouvernement et au Parlement de modifier la loi de 1964 de façon à reconnaître le droit de non-chasse pour tous les propriétaires.

RESOLUTION

La XVIIe Assemblée générale de la FFSPN, réunie à LIMOGES le 10 mai 1986

CONSTATANT

que le lancement d'une recherche coordonnée de mécènes n'a pas donné les résultats escomptés,

REGRETTANT

que le principal obstacle ait été l'insuffisance de dossiers présentés par les associations,

DECIDE

de continuer cette opération

DEMANDE

aux associations d'envoyer très rapidement des dossiers de demande d'aide.

MOTION : MONTAGNE

La XVIIe Assemblée générale de la FFSPN, réunie à LIMOGES le 10 mai 1986

CONSIDERANT

que l'aménagement de la montagne à des fins touristiques, énergétiques ou industrielles, continue de se faire au détriment du patrimoine naturel, notamment par :

- les unités touristiques nouvelles et les projets hydroélectriques,
- la candidature de la Savoie au Jeux Olympiques de 1992,
- les pressions exercées de toutes parts sur les Parcs Nationaux montagnards menacés par des modifications de limites à chaud que nous ne pouvons admettre.

CONSTATANT

que la législation prévoit des mesures compensatoires qu'elles sont souvent promises pour emporter l'adhésion des protecteurs de la nature, mais qu'elles sont rarement suivies d'effet,

DEMANDE

le respect des textes en vigueur pour que soit préservé et transmis notre patrimoine naturel, et qu'en cas de mesures compensatoires, celles-ci soient mises en oeuvre avant les premiers travaux d'aménagement.

LEURS PLUS BEAUX SUCCES
LEURS PLUS CUISANTS ECHECS

1 - SUCCES :

- AFFAIRES "ROUMAZIERES" (Charente) :

Fermeture de la décharge de déchets industriels, suite à l'affaire des "fûts de Seveso", et grâce aux médias (mars 1983) (Sté Charentaise de protection de nature et d'environnement.)

- RESEAU DE SURVEILLANCE DES AIRES DE RAPACES REFUGES MENACES :

La création de ce réseau pour les 10 espèces menacées permet la surveillance d'un millier de sites par quelques 500 personnes. (F.I.R.)

- CLASSE DE NATURE PERMANENTE :

Créée en 1976, elle fonctionne depuis 10 ans, accompagnée de circuits scolaires de connaissance de la nature. (S.P.N. AUDE).

- ENSEMBLE DE REUSSITES AU FIL DES ANS :

Difficile de citer un exemple plus remarquable mais satisfaction de voir sérieux et compétences reconnus. Fédération des Jeunes pour la Nature (Haut Rhin).

- RESERVE DE ST-QUENTIN EN YVELINES :

Enfin créée le 14 Mars 1986 au bout de 15 ans et demi d'effort ! (CORIF).

- VICTOIRE EN CONSEIL D'ETAT CONTRE LA COGEMA ET LE MINISTERE DE L'INDUSTRIE :

L'exploitation d'une mine d'uranium avait été autorisée après une étude d'impact insuffisante : mars 1986. (FLEPNA).

- ACTION DE PROTECTION DU BUSARD CENDRE :

Action menée depuis 5 ans avec achat et location de marais dans le cadre d'un programme Européen du W.W.F. (F.I.R. LORRAINE).

- STRUCTURE ASSOCIATIVE QUI FONCTIONNE BIEN :

A partir d'un noyau de 3 personnes, association et revue tournent très bien depuis la création en 1980. (OISEAUX-NATURE 88).

- ELEVAGE DE COCCINELLES POUR LA LUTTE BIOLOGIQUE :

Réalisé avec la ville de Caen, cet élevage est opérationnel, pour lutter contre les pucerons, depuis 4 ans. En outre un élevage artisanal privé est en projet. (CREPAN).

- RELEVÉ ASSURÉ PAR UNE ÉQUIPE DE JEUNES :

Ces jeunes, pleins d'idées et de projets, vont assurer la pérennité de l'action (CORA).

- RECONNAISSANCE DE SÉRIEUX ET DE COMPÉTENCE :

L'action sur le terrain effectuée depuis plus de 30 ans a conforté une image de marque de sérieux reconnue par tous. (SEPNB).

- CREATION DE LA RESERVE D'ARGUIN :

La réserve d'Arguin représente une zone de nidification de niveau européen pour les oiseaux migrateurs. (SEPANSO).

- SUCCES DE LA POLITIQUE DE RESERVE NATURELLE :

Les septes Iles, Lilleau des Niges, Baie d'Yves et marais de Moëze , sont un succès au plan de la protection et de l'éducation du public. (LPO).



2 - ECHECS :

- INFRACTION A LA LOI SUR LES ESPECES PROTEGEES :

Constat fait par l'O.N.C. et les douanes du transport de 3 faucons par des ressortissants de l'Emirat d'Abu-Dhabi.

Intervention de la Présidence de la République d'où remboursement de l'amende par les douanes, ordre de rendre les faucons et classement de l'affaire par le Tribunal. (Octobre 1984 - F.I.R. Lorraine).

- NON INTEGRATION D'UNE EQUIPE "SEPARATISTE" :

N'avoir pas réussi à intégrer cette équipe dans l'action régionale. (CORA).

- LUTTE CONTRE LES NITRATES DANS L'EAU :

Ne pas être arrivé à convaincre, il y a 6 ou 7 ans, les élus et les responsables agricoles des problèmes nés de la pollution des eaux par les nitrates. La prévention n'a pu se faire. Seule la pollution constatée a rendu les élus réceptifs. (CREPAN).

- NOMBRE D'ADHERENTS :

Malgré ses activités et la reconnaissance de son efficacité, le nombre d'adhérents reste insuffisant par rapport à la population. (S.E.P.N.B.).

- NON CREATION D'UNE RESERVE :

La réserve de Galetas (89), n'aboutira probablement jamais. (CORIF).

- LIMITATIONS D'ESPECES CHASSABLES :

Echec pour faire modifier l'arrêté réglementaire permanent départemental afin de limiter à 21 les espèces chassables. (OISEAUX-NATURE 88).

- CHASSE A LA TOURTERELLE :

Malgré 20 ans d'action pour la supprimer, le chasse à la tourterelle persiste, en toute illégalité. (SEPANSO - LPO).

- ECHEC TOTAL D'UNE SOUSCRIPTION :

Opération lancée avec des moyens assez élevés auprès des entreprises, commerces, banques, etc... Résultat nul (fin 1985). (Fédération des Jeunes pour la Nature du Haut-Rhin).

- NON CLASSEMENT D'UN COMPLEXE LAGUNAIRE :

Le classement et la mise en réserve du complexe lagunaire Boges-Sigeau-l'Ayrolles dans l'Aude ne seront, hélas, pas réalisés (1986 - SPN).

- AFFAIRE DU SILO DE SIREUIL (CHARENTE) :

Le fonctionnement de cette installation classée a été autorisée très près d'un groupe d'habitations et dans une zone "sensible" pour le paysage. C'est le résultat de très fortes pressions exercées par D.D.E., D.D.A., S.N.C.F., (Juin 85). (Sté Charentaise P.N.E.).

- CONSTRUCTION DU BARRAGE DES CHEZELLES :

Cette construction, bien que déclarée illégale, s'est faite dans les gorges de la Creuse. (1984 - FLEPNA).

- PAS DE CUISANT ECHEC ! F.I.R.

- DISPARITION DU FLEUVE RHONE :

Une succession d'aménagements, de constructions, de barrages, de détournements du vieux Rhône ont transformé en canal bétonné un des fleuves les plus sauvage de France. (FRAPNA - Région).

COMMUNIQUE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE
DE LA NATURE REUNIE POUR SON CONGRES A LIMOGES

La catastrophe de TCHERNOBYL venant de prouver que les associations de protection de la nature et de l'environnement avaient de bonnes raisons de considérer les centrales nucléaires avec inquiétude, tant du point de vue technologique que du point de vue de l'information due au public la FFSPN demande :

- . L'arrêt immédiat des 4 réacteurs nucléaires de CHINON, de ST LAURENT et de BUGEY, réacteurs dépourvus, comme TCHERNOBYL, d'enceintes de confinement,
- . L'arrêt de toutes nouvelles mises en chantier de réacteurs nucléaires, aucun modèle n'offrant actuellement de garantie de sécurité suffisante
- . La mise sous haute surveillance des centrales françaises à eau pressurisée et du surgénérateur Super-Phoenix,
- . La création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences, dans l'espace français et dans l'organisation de la sécurité nucléaire en France, de l'accident de TCHERNOBYL,
- . Le dessaisissement du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants du quasi monopole sur l'information nucléaire dont il dispose, la mutation à un autre poste de son directeur, le Professeur PELLERIN, et le développement d'une politique d'information en la matière digne de ce nom,
- . Le rétablissement des Crédits de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie, organisme dont le développement doit contribuer à l'abandon progressif du recours à l'énergie nucléaire. Ce qui suppose, simultanément, l'élaboration par le gouvernement d'un plan de résorption du parc nucléaire français,
- . La suspension des exportations de ce type d'équipement vers les pays en voie de développement, afin d'éviter un "Bhopal nucléaire",

Cette position sans équivoque de la FFSPN repose sur les considérations suivantes :

- . L'accident de TCHERNOBYL a remis en évidence la réalité des risques de pollution transfrontières d'origine industrielle, à propos desquels la FFSPN dénonce depuis des années l'attitude étroitement nationaliste et à courte vue des Etats,

- . La preuve a été faite par l'exemple soviétique des difficultés énormes auxquelles se heurtent les Etats dans de pareils cas pour analyser les dangers et y porter remède ,
- . Toute l'information fournie par les services officiels ou publics français (Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCRPI), Ministère de la Santé, Ministère de l'Intérieur, C.E.A., E.D.F a été une fois encore globalement insuffisante, systématiquement lénifiante, scientifiquement non-crédible,
- . La France est actuellement largement excédentaire en production d'électricité,
- . Les associations de protection de la nature et de l'environnement, pourtant constamment accusées de catastrophisme et d'irréalisme se sont révélées de fait comme les moteurs d'une véritable information de l'opinion et d'une meilleure politique de prévention,
- . Il a fallu 36 h après le début de ces événements pour que les responsables des radios et des télévisions françaises diffusent le point de vue des responsables de ces associations.

COMMUNIQUE FINAL

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE AU MINISTRE : DU CONCRET

Réunies en Assemblée Générale annuelle à LIMOGES du 8 au 11 mai 1986 sur le thème "Bilan et Perspectives", les associations de protection de la nature, après avoir fait le point sur leur action des quinze dernières années, ont constaté une évolution du monde associatif : du stade initial de contestataires et scientifiques étroitement spécialisés, elles ont pris conscience de leur maturité actuelle et de leur volonté de privilégier l'éducation du grand public et la concertation.

A l'occasion de ce congrès, les associations de protection de la nature ont accueilli avec intérêt et sympathie le nouveau ministre de l'environnement, Monsieur Alain CARIGNON et l'ont interrogé sur les grands problèmes d'actualité, elles lui ont rappelé avec insistance la nécessité d'une information complète sur le nucléaire, de la préservation de l'intégrité des milieux naturels protégés par l'Etat, (réserves, parcs nationaux). Elles demandent que notre agriculture prenne mieux en compte les données du patrimoine vivant.

Constatant une convergence d'opinion avec M. Alain CARIGNON quant à l'importance du monde associatif dans le soutien de l'action du ministère, elles ont réclamé au ministre la mise en oeuvre des projets et idées positives dont il leur a fait part.

Elles attendent donc maintenant du concret.